



Villes, patrimoine, climat et innovation. Quelles ambitions pour les villes patrimoniales de la sous-région - Cambodge, Laos, Vietnam ?

Hué (Vietnam), 21, 22 et 23 mai 2015

Restitution synthétique du séminaire



Sommaire

3	I. Propos introductif	
5	II. Conférences de cadrage	
5	Conférence 1 - Le patrimoine urbain : d'une vision monumentale à une vision sociétale - M ^{me} Cathy Savourey	
10	Conférence 2 - Patrimoine et changement climatique - M ^{me} Phuong Nga Nguyen	
13	Conférence 3 - Ville, patrimoine et identité citoyenne : l'intelligence urbaine, un atout pour le futur - M. Carlos Moreno	
16	III. Etudes de cas : la ville de Hué	
20	IV. Ateliers thématiques	
20	Restitution de l'Atelier 1 : Patrimoine et changement climatique	
22	Résumé de la présentation d'Hanoi M. Pham Tuan Long, Directeur adjoint du Bureau de gestion de l'Ancien quartier de Hanoi	
23	Résumé de la présentation de Luang Prabang M. Soukan Bounnhong, Maire de Luang Prabang M. Sengaloun Thongsavath, Architecte, Direction du Patrimoine Mondial de Luang Prabang	
24	Résumé de la présentation de Siem Reap M. Sin Run, Vice-gouverneur de Siem Reap	
25	Restitution de l'Atelier 2 : Patrimoine et innovations techniques et sociales	
27	Résumé de la présentation de Ho Chi Minh-ville et du PADDI, Centre de Prospective et d'Etudes Urbaines M ^{me} Fanny Quertamp, Co-directrice du PADDI	
28	Résumé de la présentation de Kyoto M. Hiroyuki FUJITA, Maire Adjoint de la ville de Kyoto	
29	Résumé des présentations de Namur	
29	La citadelle de Namur, un patrimoine au cœur de la ville M. Jean-Sébastien Misson, Directeur du Service Citadelle	
30	Aménagement des abattoirs de Bomei M. Benoit Demazy, Chef du Service Information & Communication - SIC	
31	V. Atelier participatif : les enjeux et les attentes des villes	
35	VI. Recommandations	

I. Propos introductif

En 2014, une Initiative « Patrimoine urbain et développement durable » en faveur des villes francophones d'Asie du sud-est a été lancée par l'AIMF.

L'objectif premier de cette Initiative est d'encourager la naissance d'un réseau des villes historiques francophones, véritable plateforme pour l'échange d'expériences et d'expertises pour un développement socio-économique et culturel durable, et d'en soutenir les activités.

Les villes membres de l'AIMF ont adhéré à l'Initiative à travers une déclaration d'intention, sur la base d'un plan d'action qui identifie 5 axes de travail prioritaires, en vue d'établir des positions communes et un plaidoyer :

1. Partager à l'intérieur du réseau les bonnes pratiques et la méthodologie, autour de trois thèmes :

- Une méthodologie générale pour les responsables locaux qui voudraient protéger et valoriser leur patrimoine urbain.
- La question de l'articulation entre ville ancienne et ville en développement.
- La recherche de financements pour mobiliser des bailleurs et développer des partenariats publics/privés.

2. Mettre en contact des villes et des territoires, à la recherche de partenariat et de coopération

3. Poursuivre et engager des programmes de formation

4. Placer la population au cœur des politiques locales et des démarches d'intervention du réseau

5. Cofinancer des projets opérationnels de préservation et de valorisation du patrimoine

L'initiative a d'ores et déjà permis de fédérer un certain nombre de partenaires, notamment la Ville de Chinon et le Conservatoire National des Arts et Métiers (CNAM) en France, avec qui une première activité a été organisée au Laos : une formation s'est déroulée à Vientiane en décembre 2014, sur la thématique « patrimoine et aménagement du territoire », auprès des institutions et organismes en charge de l'aménagement. Cette formation s'est articulée autour de cours théoriques et d'un atelier de projet urbain sur deux quartiers de Vientiane, préalablement proposés par les autorités de la ville.

Le séminaire « Villes, patrimoine, climat et innovation - Quelles ambitions pour les villes patrimoniales de la sous-région (Cambodge, Laos, Vietnam) ? » qui s'est tenu à Hué du 21 au 23 mai 2015, s'inscrit dans cette Initiative. Premier séminaire régional d'échanges d'expériences, il a réuni les villes francophones, et associé des villes asiatiques déjà actives dans le domaine du patrimoine urbain ainsi que des villes et partenaires du nord.

L'objectif du séminaire était :

- d'échanger et de partager des expériences à partir des deux thèmes identifiés : patrimoine et changement climatique et patrimoine et innovations techniques et sociales ;
- d'identifier les besoins et les attentes des responsables locaux au niveau de la sous région ;
- d'identifier les axes de travail susceptibles de fédérer les villes autour d'actions concrètes et transnationales ;
- d'initier, sous l'égide de l'AIMF, des projets collaboratifs entre les différents partenaires de la rencontre.

I. Propos introductif

Le séminaire a regroupé plus de 50 participants :

- Des représentants et techniciens des villes de la sous région membres de l'AIMF : Vientiane, Phnom Penh, Kâmpôt, Siem Reap, Hanoï, Hué, Hô Chi Minh Ville.
- Des représentants et techniciens des villes de ces mêmes pays et des villes du nord qui ont un patrimoine reconnu et qui sont déjà actives sur la question de la protection, gestion et valorisation du patrimoine urbain : Luang Prabang au Laos, Hoï An au Vietnam, Namur en Belgique, Lyon en France.
- La ville de Kyoto au Japon, en coopération avec Hué et membre de la « Ligue internationale des villes historiques ». L'ouverture aux villes « observatrices » marque la volonté de l'AIMF d'élargir la connaissance des expériences et des pratiques et de s'ouvrir aux activités d'autres réseaux.
- Des experts et des universitaires.
- Des représentants institutionnels : Agence Française de Développement (AFD), Syndicat Interdépartemental de l'Assainissement de l'Agglomération parisienne (SIAAP), Conservatoire Nationale des Arts et Métiers (CNAM).

Quatre temps forts ont structuré le travail :

1. Trois conférences introductives qui avaient pour objet de cadrer les contours du séminaire et de présenter l'état des connaissances et des réflexions.
2. Une présentation des enjeux auxquels est confrontée la ville hôte du séminaire, Hué, suivie d'une visite de la ville et de quelques projets représentatifs.
3. Deux ateliers « patrimoine et changement climatique » et « patrimoine et innovations techniques et sociales » pour poursuivre et approfondir les discussions initiées par les conférences et partager des approches, des expériences et des méthodologies.
4. Un atelier participatif pour faire émerger les attentes et les projets des villes partenaires de la sous-région auprès de l'AIMF et favoriser ainsi l'émergence d'un réseau de villes.

Conçu comme une restitution synthétique des journées de travail, le présent document a été élaboré afin d'enrichir et d'élargir les connaissances des villes membres du réseau, sur les thématiques « patrimoine et changement climatique » et « patrimoine et innovations techniques et sociales ».

Il donne un aperçu des grands enjeux auxquels font face les villes du Cambodge, Laos et Vietnam, dans le domaine de la gestion du patrimoine urbain et culturel.

Les résultats de l'atelier participatif sont par ailleurs les éléments constitutifs de la feuille de route que l'AIMF mettra en œuvre pour répondre aux besoins et aux attentes des villes francophones de la sous région.

II. Conférences de cadrage

Conférence 1

Le patrimoine urbain : d'une vision monumentale à une vision sociétale



Cathy Savourey

Urbaniste, Professeur associée à Polytech Tours,
Département Aménagement Environnement

Le patrimoine urbain : une vision à l'origine très euro centrée

Le concept de **ville historique**, apparaît à la fin du XIX^{ème} siècle, en Europe, quand la « ville » s'impose comme concept et que l'urbanisme devient une discipline (Cerda, Camillo Sitte), en réaction à l'industrialisation et, par la suite, au développement de la pensée fonctionnaliste.

Le XIX^{ème} siècle a été marqué en Europe par l'industrialisation massive des activités économiques et sociales. La ville industrielle devient alors le lieu réunissant les capacités d'enrichissement et de profits. L'exode rural accélère la démographie urbaine et l'étalement des villes avec le développement de nombreux taudis à proximité des usines. En parallèle se développe un courant hygiéniste qui préconise pour la ville « soleil, espace et arbres » et qui donnera naissance au XX^{ème} siècle, à un urbanisme moderne, très influencé par la rationalisation des modes de production afin de trouver des remèdes contre les maladies de la ville.

Les architectes du mouvement moderne, tel Le Corbusier, vont, dans le courant des années 1930, adapter les principes productivistes à l'urbanisme : efficacité, rendement, rationalisation. La charte d'Athènes, élaborée en 1933 à l'occasion du Congrès International d'Architecture Moderne (CIAM), retranscrit l'ensemble de ces principes urbanistiques. En grande partie rédigée par Le Corbusier, la Charte d'Athènes propose de lutter contre le désordre urbain, né de l'exode rural, en rationalisant les fonctions de la ville selon quatre grandes fonctionnalités : habiter, travailler, se récréer... et circuler – entre les trois zones précédentes. Dans l'esprit des urbanistes fonctionnalistes, la ville moderne doit faire l'objet d'une organisation purement « scientifique et rationnelle », à l'image d'une usine de production fordienne. L'idée de « table rase » prônée par les fonctionnalistes les incite à vouloir supprimer l'essentiel des centres villes historiques, jugés archaïques et non fonctionnels car ils ont la particularité d'accueillir dans un même lieu l'ensemble des fonctions et de posséder une trame viaire peu adaptée à la voiture. L'exemple du plan Voisin de Le Corbusier, au centre de Paris en est une des expressions. Dessiné entre 1922 et 1925, il épargne seulement Notre Dame et quelques autres bâtiments historiques. A la place, des immeubles cruciformes, disposés régulièrement sur une trame orthogonale occupent une part très importante de la rive droite de la Seine.

En réaction, des architectes, des historiens de l'art, des habitants, vont s'interposer et lutter contre cette approche fonctionnelle des villes. Au-delà, de la protection d'édifices singuliers individuels (un édifice religieux, un palais), ils vont s'intéresser aux tissus urbains anciens, définis comme des entités autonomes, caractérisées par le mode d'articulation et de différenciation entre les pleins et les vides.

La ville est appréhendée pour la première fois comme un continuum historique (Camillo Sitte).

Camillo Sitte est un homme du présent, conscient du caractère inévitable des métamorphoses, il étudie systématiquement in situ des dizaines de villes anciennes, notamment les modes de construction et d'organisation de l'espace public pour essayer d'en tirer des règles pour les constructions à venir.

Son objectif n'est pas la conservation, il s'oppose à une vision trop technique de la ville, il pose le problème de l'harmonie entre les bâtiments et leur environnement.

II. Conférences de cadrage

« Une ville doit être bâtie de façon à donner à ses habitants la sécurité et le bonheur. Pour atteindre ce but, il ne suffit pas de la science d'un technicien, il faut encore le talent d'un artiste. Qui s'inquiète aujourd'hui de la création des villes en tant qu'œuvre d'art ? On ne voit généralement dans cette question qu'un problème technique à résoudre ; à chaque nouvelle occasion des plans de quartier sont étudiés à un point de vue exclusivement technique, comme s'il s'agissait d'un tracé de voie ferrée, ou de toute autre question étrangère à l'art ». Camillo Sitte

Patrick Geddes en 1915 reprendra cette notion de continuum historique en comparant la ville à « un organisme vivant en évolution », chaque génération apportant sa propre contribution, la ville se construisant par sédimentation. Il étudie la ville dans sa globalité en prenant en compte sa morphologie, son environnement naturel mais également son environnement social. Il tente de comprendre le génie du lieu (Génius Loci) et s'intéresse aux traces, à la mémoire, aux valeurs collectives de l'espace, comme déterminant de la transformation urbaine.

La notion de patrimoine urbain est quant à elle, introduite par Gustavo Giovannoni en 1931. Il se définit comme « un ensemble formé par les édifices monumentaux et l'architecture banale – habitations notamment qui l'environne. Loin d'être la somme de différents monuments pris isolément, l'ensemble urbain est une trame serrée composée d'édifices mineurs et majeurs, qui s'expliquent et se complètent les uns les autres. Pris isolément, aucun n'a la valeur d'un chef-d'œuvre. C'est l'ensemble qui a

une grande valeur, par sa cohérence, due à la règle commune qui a présidé à l'édification, déterminant l'implantation et le gabarit. » Chaque édifice, chaque vide (rues, places, jardins) est constitutif de la composition urbaine¹.

Giovannoni perçoit que les villes traditionnelles sont en cours de désintégration au profit d'une urbanisation généralisée et diffuse mais il pense que les quartiers et les centres historiques sont ré-appropriables à trois conditions :

- le renoncement à toute vocation de centralité unique ;
- la compatibilité usages, morphologie et parcellaire ;
- il base l'introduction de constructions neuves sur le respect de ce parcellaire et de cette morphologie.

Il estime que :

- tout fragment urbain doit être intégré dans un plan d'aménagement local et régional ;
- le monument ne peut être pris isolément, sans ses abords, son « ambiente » ;
- les ensembles urbains appellent des procédures de préservation et de restauration qui en respectent l'échelle et la morphologie (parcelles, voies), avec une certaine marge de manœuvre. C'est la première fois qu'est théorisée une restauration du patrimoine tenant compte de ses fonctions sociales, combinant la protection d'un centre urbain au maintien de la vie locale, dans le souci d'en éviter la muséification.

Du patrimoine urbain au paysage urbain historique : l'apport des différents continents à la construction de ce concept.

Les destructions massives de nombreuses villes européennes, liées à la deuxième guerre mondiale, et amplifiées par la pensée fonctionnaliste qui se diffuse dans la majorité des pays amènent à une prise de conscience des décideurs et des citoyens du rôle majeur de ce patrimoine pour la mémoire et l'identité des peuples.

La création de l'UNESCO en 1945 et les nombreux organismes créés sous son impulsion (ICOMOS², ICCROM³, ICOM⁴) vont être déterminante pour la protection et la mise en valeur des villes historiques à une échelle internationale, faisant émerger des chartes et des instruments normatifs (Charte de Venise en 1964, Convention du patrimoine mondial de 1972, Recommandation de Nairobi en 1976, Charte de Washington en 1987, Document de Nara en 1994, Déclaration universelle sur la Diversité Culturelle de l'UNESCO en 2001, Recommandation de l'UNESCO concernant le paysage urbain historique en 2011) pour ne citer que les plus importantes d'entre elles.

Ces différentes chartes et recommandations sont représentatives de l'évolution du regard que porte l'ensemble des pays du monde sur le patrimoine urbain historique, la majorité des pays sur la planète étant progressivement confrontés à la question de l'explosion du développement urbain et à la globalisation.

¹ Définition tirée du rapport « Élaboration d'une méthodologie d'évaluation économique des projets de réhabilitation et de valorisation du patrimoine urbain - Rapport final - Volume I PARIS, mai 2011 - Association pour l'Étude de la Mondialisation et du Développement

² ICOMOS : Conseil international des monuments et des sites

³ ICCROM: Centre international d'études pour la conservation et la restauration des biens

⁴ ICOM: Conseil international des musées

II. Conférences de cadrage

D'une vision, à l'origine très euro centrée : la protection et la valorisation d'un patrimoine bâti historique et authentique qui en superficie ne représente qu'un pourcentage faible du territoire d'une ville, l'ensemble des pays vont progressivement cheminer vers une reconnaissance internationale commune que :

- **Le patrimoine est le reflet de la diversité des cultures et que les pratiques de conservation dépendent des valeurs attribuées au patrimoine dans chaque culture.** Cette notion permet d'élargir la notion d'authenticité aux savoir-faire et non seulement au bâti en lui-même. Cette notion de savoir-faire prépondérante dans les cultures asiatiques sera à leur demande reconnue et intégrée par la communauté internationale dès 1994 (Document de Nara).
- **L'expression du patrimoine d'une société n'est pas seulement visible dans des biens matériels mais également présente dans son patrimoine immatériel** (pratiques culturelles, sociales et spirituelles, représentations, connaissances transmises de génération en génération et recrées en permanence, introduisant la reconnais-

sance de la notion de Genius Loci. En 1997, à la demande d'intellectuels marocains, sera défini le concept « de patrimoine oral de l'humanité », première étape avant l'adoption de la convention de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel en 2003.

- **Les lieux n'existent pas seulement par ceux qui les ont construits mais par ceux qui les habitent.** Le sens de l'espace et de ses qualités spirituelles ne peut dériver que de ceux qui vivent sur place (situs à locus). Il est donc indispensable de coupler conservation et revitalisation sociale, de reconnaître aux habitants la maîtrise d'usage et de les associer à la définition des projets.
- **Les ensembles historiques ou traditionnels ne peuvent être appréhendés qu'avec leur contexte comme un tout cohérent,** passant progressivement de la notion de patrimoine urbain, à la notion de ville historique pour arriver aujourd'hui à **la notion de paysage urbain historique.** Ceci tant à privilégier une approche systémique des territoires : la ville est un tout en relation constante avec son environnement et son territoire. Cette notion fondamentale introduit le lien entre patrimoine et planification stratégique territoriale ou comment concilier et articuler protection et développement dans une vision dynamique des villes, respectueuses d'un développement durable.

Malgré tout, le patrimoine urbain historique reste encore aujourd'hui soumis à de nombreuses pressions. Trois risques majeurs le guettent :

Sa disparition par abandon

L'évolution des modes de vie (diminution de la cellule familiale) et des modes d'habiter, la mobilité et le départ de populations conduisent dans certaines régions du monde à la disparition progressive du patrimoine matériel et immatériel et à des pertes irréversibles pour les générations futures. L'habitat traditionnel, issu de représentations culturelles à partir de matériaux prélevés dans leur environnement immédiat est amené à disparaître au profit d'habitat plus standardisé et normé.



Artisanat de rue dans le quartier historique de Ha Noi (Vietnam - 2010).



Le paysage urbain historique de Florence (Italie - 2006).



La transformation de l'habitat à Tenkodogo (Burkina Faso - 2012).

II. Conférences de cadrage

Sa disparition par destruction

Le patrimoine, matériel et immatériel, constitue l'âme, l'identité et la mémoire des peuples. Vouloir faire disparaître une culture afin de pouvoir en réécrire l'histoire ou permettre de faire émerger « un homme nouveau » se traduit souvent par la destruction volontaire et symbolique de son patrimoine matériel et immatériel. Les conflits armés récents au Proche Orient ou en Afrique en témoignent.

De façon plus insidieuse et souvent moins spectaculaire, le développement urbain et la pensée fonctionnaliste, qui prédomine depuis près d'un siècle, ont largement contribué à la disparition ou la dénaturation de nombreuses villes historiques (constructions de pénétrantes urbaines, démolition de quartiers anciens au profit de nouveaux quartiers, nouveaux symboles du pouvoir) sans toujours prendre conscience de l'impact irréversible de ces destructions.

Enfin nous commençons à peine à prendre conscience de la menace cachée du changement climatique. Les études en cours depuis une dizaine d'années tendent à montrer que les conséquences se manifesteront au moins de deux façons :

- par des impacts directs sur le patrimoine bâti : fragilisation des structures (inondation, érosion, chocs thermiques...) ; infections plus fréquentes par des insectes et parasites des bois et autres matériaux de construction organiques ; dommages structurels suite à l'augmentation de la violence des tempêtes. Selon l'OCDE (Organisation de Coopération et de Développement Économique), une hausse de 50 cm du niveau de la mer menace directement

136 villes côtières de plus d'un million d'habitants, et des nations, des îles pourraient être rayées de la carte.

- par des impacts sociétal et culturel. Des populations peuvent être amenées à émigrer (sous la pression de l'augmentation du niveau de la mer, de la désertification, des inondations..) qui peuvent conduire à l'éclatement des communautés et à l'abandon des propriétés avec le risque majeur de perte des rites et des cultures mémorielles.

Sa marchandisation

L'industrie touristique connaît un développement exponentiel passant de 25 millions en 1950 à 1 milliard 138 millions en 2014 (Organisation Mondiale du Tourisme – 2014), représentant plus d'un tiers du commerce mondial de services. L'Organisation mondiale du tourisme (OMT) s'attend à ce que le secteur fournisse 296 millions d'emplois à l'échelle mondiale d'ici à 2019.

Dans le cadre de la compétition entre les villes et les territoires, l'esprit du lieu fortement lié au patrimoine est devenu un élément important de différenciation et d'attractivité touristique. L'enjeu est de faire apparaître ces territoires comme des lieux agréables à habiter, incitant à y organiser des congrès ou à y passer des vacances.

En France, en 2011, on estime que le patrimoine représente 21 milliards d'euros par an de recettes pour un montant d'investissement public de l'ordre de 780 millions d'euros et que le patrimoine bâti génère près de 500 000 emplois⁵.

Ce poids économique peut conduire à un marketing urbain parfois excessif avec la recherche d'obtention de label mais sans toujours en respecter les règles, le classe-

ment sur la liste du patrimoine mondial étant le plus prestigieux de tous, la création d'espaces emblématiques qui existent davantage pour leur architecture que pour les collections qu'ils y abritent, tel le Guggenheim à Bilbao, la création d'événements culturels sans lien avec les populations locales, l'instrumentalisation et la réinvention de patrimoine historique « fantasmé » tel l'hôtellerie à Bali, la mise en avant de produits « artisanaux » ou « gastronomiques ».

Cette marchandisation du patrimoine est très perceptible dans les territoires qui s'engagent vers une mono-activité touristique. La rentabilité du tourisme pousse les décideurs à arbitrer en sa faveur sans prendre suffisamment en compte la capacité d'un site à absorber la quantité de touristes. L'exemple de Venise est éloquent à cet égard. Accueillant plus de 39,5 millions de touristes par an (OCDE, 2008), elle se trouve dans sa partie historique quasi vidée de ses habitants. Ce phénomène s'est accru avec l'implantation d'un important complexe touristique dans la ville (implantation du Hilton dans les anciens moulins de la Giudecca) et l'accostage des grands bateaux de croisière de Tronchetto. Ces deux décisions se sont traduites par un afflux de 3000 à 5000 personnes de plus dans la ville chaque jour. La traversée par les grands paquebots du Grand Canal contribue également à l'accélération du phénomène d'affaissement qui menace la ville.

⁵ Etude nationale sur les retombées économiques du patrimoine en France, Ministère de la Culture

II. Conférences de cadrage

Cet accroissement touristique se traduit le plus souvent par une forte spéculation immobilière. Ces phénomènes sont fréquents dans les actions de restauration/réhabilitation la valeur du foncier et du bâti atteignant des prix au m² très élevés, provoquant **le départ des populations résidentes**. Souvent incapables financièrement de réhabiliter leur patrimoine, elles peuvent être séduites par des offres financières importantes si elles sont propriétaires (exemple de Marrakech au Maroc) ou tenter de transformer leur habitat en maison d'hôtes (exemple de Luang Prabang au Laos). La plupart du temps simples locataires, les habitants d'origine sont poussés à partir. **Ce phénomène aboutit peu à peu à la muséification de ce patrimoine urbain**, ce terme désignant un processus de « dévitalisation » du patrimoine immobilier, mobilier et immatériel. Peu à peu les villes se transforment en « vitrines du passé », seule l'enveloppe bâti est conservée, les expressions de la vie actuelle disparaissent au profit d'une présentation majoritairement culturelle et touristique.

Ainsi, face à ses défis majeurs auxquels nous sommes confrontés : le changement climatique en cours qui touchera l'ensemble des pays et des peuples de la planète et la nécessité de replacer le citoyen dans sa diversité au cœur des politiques territoriales, nous amènent à nous interroger et à poursuivre nos échanges de pratiques et d'expériences.

Comment, dès à présent, prendre en compte sur nos territoires les impacts du changement climatique afin de protéger nos patrimoines ? Et à l'inverse la protection et la valorisation du patrimoine peut-il jouer un rôle dans le développement d'une ville plus durable et donc plus vivable ?

Comment l'innovation sociale et technique peut-elle permettre de redonner une place et un avenir à nos patrimoines ?

Conférence 2

Patrimoine et changement climatique



Phuong Nga Nguyen, Urbaniste, Professeur à la Faculté d'Études urbaines, Université des sciences humaines et sociales de Ho Chi Minh, Université Nationale du Vietnam, Experte pour l'AIMF, en collaboration avec le Pr. PHAM Thuy Loan, Professeur Associée, Directrice adjointe de l'Institut National d'Architecture du Vietnam.

Résumé en français de la conférence, illustrée partiellement à partir des diapositives présentées par l'auteur.

L'Asie du sud-est : une région qui sera dans le futur fortement impactée par le changement climatique

L'Asie du sud-est est caractérisée par un climat tropical et humide avec l'alternance d'une saison sèche et d'une saison humide (climat de mousson), par un développement démographique et urbain très important avec une concentration des populations sur les côtes, et par la présence d'un patrimoine archéologique, monumental et urbain majeur avec de nombreux sites classés sur la Liste du patrimoine mondial (Hué, Angkor, Luang Prabang...).

La sous-région est considérée par les experts comme une des régions au monde qui sera la plus affectée par le changement climatique, qui devrait se traduire par une augmentation des inondations et du niveau de la mer affectant particulièrement les populations. Les Philippines, le Delta du Mékong, la ville de Bangkok, le Vietnam sont particulièrement vulnérables.

Les impacts prévisibles du changement climatique sur le patrimoine matériel et immatériel

Le Comité du patrimoine mondial, lors de sa 29^e session en 2005, a souligné que les changements climatiques, affecteront de nombreux sites naturels et culturels dans les années à venir.

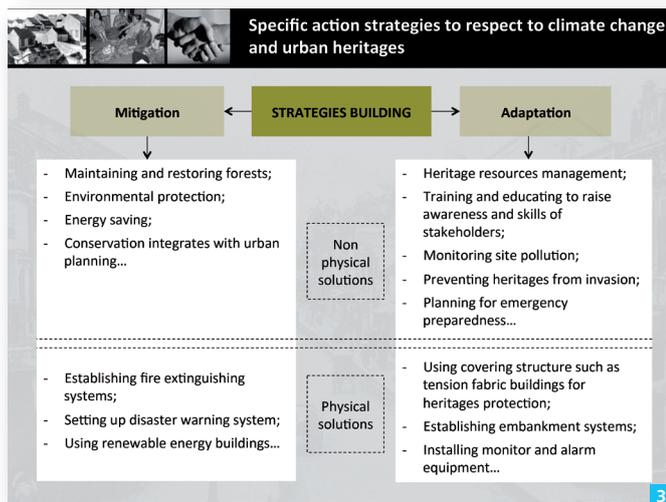
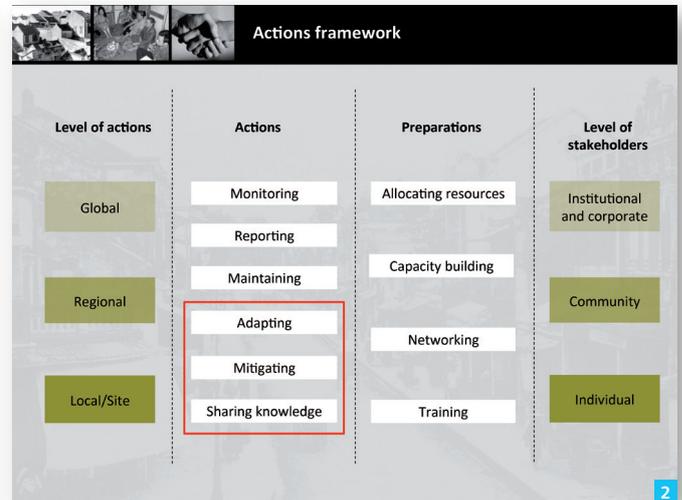
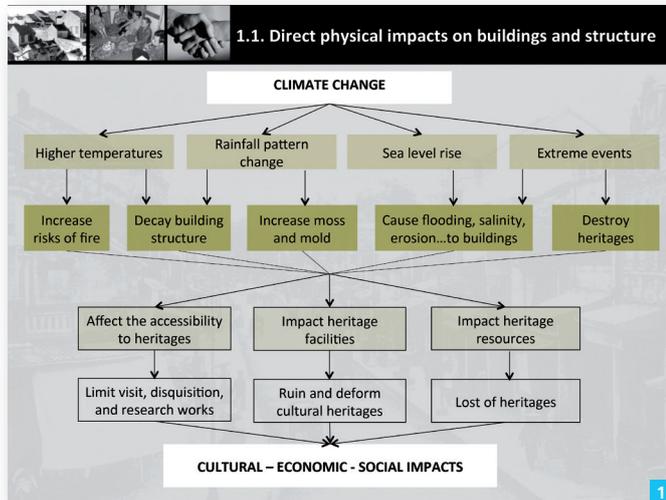
L'augmentation moyenne de la température mondiale de 1 degré Celsius impactera à minima 40 sites classés qui seraient directement menacés par l'eau. Si la température augmente de 3 degrés, un cinquième des biens classés devraient être touchés à terme. Près de 140 entre eux seront recouverts par la montée des eaux, si aucune mesure de protection n'est prise.

Les changements climatiques engendreront des impacts physiques directs sur le patrimoine bâti tant sur l'apparence des bâtiments que sur leurs structures. En effet les bâtiments historiques sont plus intimement liés au sol que les bâtiments modernes. Ils sont plus poreux, prélèvent de l'eau depuis le sol, la transportent à travers leur structure et l'évacuent par évaporation, en générant des effets secondaires comme l'oxydation et

l'effritement. Une augmentation de l'humidité du sol pourrait conduire à une plus grande circulation des sels dissous, engendrant une cristallisation sur les surfaces décorées et une plus grande instabilité du sol. Les inondations mettent en péril les bâtiments qui ne sont pas conçus pour subir des immersions prolongées, l'assèchement favorisant par la suite la croissance de micro-organismes agressifs tels que les moisissures et champignons.

Ces phénomènes vont engendrer au-delà d'une augmentation du coût de conservation, une limitation d'accès aux sites, impactant fortement le tourisme, mais également la vie des communautés. En effet le changement climatique sous la pression de l'augmentation du niveau de la mer ou des inondations, peut conduire les populations à émigrer conduisant à l'éclatement des communautés et à l'abandon des propriétés, avec une perte éventuelle des rites et cultures mémorielles.

II. Conférences de cadrage



1/ Schéma illustrant les impacts physiques directs du changement climatique sur le patrimoine bâti

2/ Schéma illustrant la logique d'intervention

3/ Schéma illustrant les stratégies d'action par rapport au patrimoine culturel et au changement climatique

troués...) mais également de s'adapter à ces effets (formation et sensibilisation des acteurs et des populations, création de remblais pour lutter contre les inondations...).

Comment le patrimoine urbain lui-même peut contribuer à atténuer les effets du changement climatique ?

Les communautés ont par le passé développé des modes d'habiter en lien étroit avec leur environnement tant au niveau des matériaux utilisés (bois, bambous...), prélevés directement dans leur environnement immédiat, que par les techniques de constructions mises en œuvre (éclairage et ventilation naturelle) qui permettent de limiter les émissions de carbone. L'habitat traditionnel de Hoi An (XV^e siècle) est représentatif de technique constructive garantissant une aération naturelle des bâtiments permettant de conserver naturellement la fraîcheur des maisons en période sèche.

Une étude de Vo Trong Nghia - célèbre architecte vietnamien - à propos de la forme architecturale du toit traditionnel à Hoi An a été menée pour trouver la réponse à la question: « Pourquoi pouvions-nous ressentir des courants d'air frais dans tous les recoins de la ville ancienne de Hoi An et également dans toutes les maisons traditionnelles ? ».

Quelles solutions faut-il prendre pour préserver nos patrimoines face à la menace des changements climatiques ?

Le changement climatique est difficile à appréhender et à prendre en compte, tant pour les décideurs et acteurs locaux, que pour les communautés car il est souvent considéré comme une menace intangible pour les populations contemporaines. Cette difficulté est renforcée par le fait que, si le changement climatique est une affaire mondiale, la conservation des patrimoines se fait à l'échelle locale, il est donc nécessaire

de développer de nouvelles approches, d'articuler les informations, la connaissance et les actions à différentes échelles (mondiale, régionale et locale) et de partager le contenu des actions et des expériences entre tous les acteurs, en premier lieu celles des communautés.

Il est également nécessaire de développer des stratégies permettant d'atténuer les effets du changement (maintien et restauration des forêts, mise en place de politiques d'économie d'énergie, intégration de la protection du patrimoine dans la planification urbaine, création de systèmes d'alerte lors des catastrophes...).

II. Conférences de cadrage



Les toits de Hoi An.

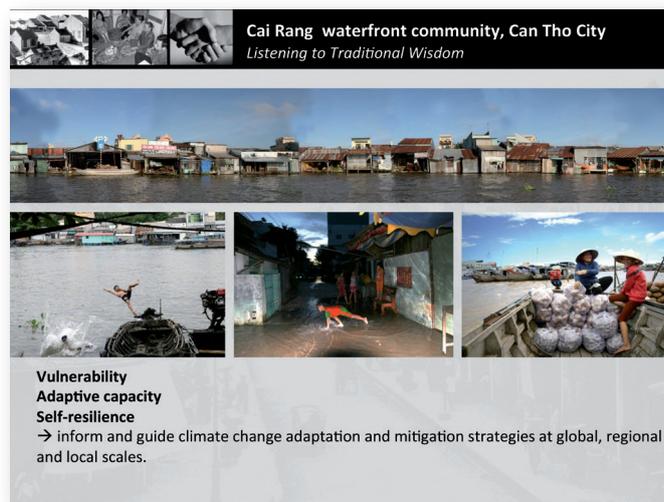
Grace à ses recherches, il a découvert que la façon dont les habitants ont construit leurs toits, avec différentes tailles et hauteurs, permet d'« attraper » les vents et de produire une ventilation pour toutes les parties des logements y compris à l'arrière des maisons. Sans climatisation, les maisons traditionnelles à Hoi An gardent une température fraîche avec une ventilation naturelle à tous les niveaux et dans toutes les parties du logement. Ces techniques constructives pourraient être une bonne leçon à appréhender en vue d'économies d'énergie dans les bâtiments modernes.

Dans ce sens actuellement des études sont menées pour analyser les méthodes constructives anciennes et développer des formes d'habiter modernes, plus denses et moins consommatrices d'énergie.

Au Japon par exemple, des bâtiments modernes sont réhabilités en s'inspirant des modèles architecturaux traditionnels (emploi du bois, création de ventilation et d'éclairage naturels) afin de limiter les émissions de CO₂. Certes, ces réhabilitations restent symboliques, mais elles préfigurent une prise de conscience et une reconnaissance des savoir faire traditionnels.

Mais le patrimoine ne se limite pas au bâti, le patrimoine immatériel « vivant », relié aux coutumes et savoir faire des communautés mérite attention et protection. Ceci nécessite de développer une approche centrée sur l'être humain, que nous avons négligé jusqu'à présent. Il est instructif de s'intéresser à la capacité d'adaptation de ces communautés face aux risques. Mes recherches m'ont conduite à observer et vivre pendant six mois avec les populations installées dans le delta du Mékong, très vulnérables au risque d'inondation et qui ont appris à vivre avec ce risque et à développer des stratégies d'adaptation tant sur le type d'habitat (maisons sur pilotis, maisons flottantes) que sur le mode de vie, en transformant le mode d'occupation et les activités dans la maison selon le niveau de l'eau.

montre la vulnérabilité des résidents locaux et de leurs maisons sous la menace d'inondations annuelles, mais indique également leur capacité d'adaptation et la résilience des catastrophes des communautés deltaïques. Grâce aux indicateurs développés de vulnérabilité, capacité d'adaptation, et auto-résilience, la connaissance et l'expérience des populations locales est un facteur clé dans la constitution des leçons à tirer pour, d'un côté apprendre à vivre avec les risques naturels, et de l'autre atténuer leurs impacts négatifs sur les infrastructures et la vie sociale. Ces leçons sont fondamentales pour élaborer des stratégies d'action avec la participation des communautés dans le but de préserver les valeurs du patrimoine et de la sagesse autochtones, dans le contexte de plus en plus complexe du changement climatique.



Ville de Can Tho dans le delta du Mekong : images de vie de la communauté Cai Rang

L'approche du « patrimoine vivant » ouvre le processus qui favorise la prise en compte des résidents locaux impliqués dans la conservation et la préservation des patrimoines urbains, en particulier les habitants des zones historiques et patrimoniales. Cela a une signification particulière dans les activités de protection et d'entretien du patrimoine, pour privilégier des approches qui intègrent les connaissances locales et la sagesse traditionnelle, y compris au niveau de la vulnérabilité au changement climatique. Une étude sur le changement climatique et les modes constructives des communautés qui habitent dans la ville de Can Tho, dans le delta du Mékong,

Cette adaptabilité pose la question suivante aux décideurs : doit-on évacuer les habitants de ces zones à risques ou doit-on tenir compte de leurs capacités à s'adapter ? A mes yeux les experts et les décideurs doivent être flexibles, intégrer et tenir compte des modes de vie des communautés et réfléchir avec eux aux solutions futures.

Conférence 3

Ville, patrimoine et identité citoyenne : l'intelligence urbaine, un atout pour le futur



Carlos Moreno, Professeur des Universités, Expert pour l'AIMF.
Conseiller Scientifique du CEO FSIM & INEO Guy Lacroix

La Ville de Demain, loin d'être simplement un espace où tout sera régi par la technologie connectée, sera un territoire où les citoyens construisent ensemble, à chaque instant, les services et les usages qui répondent à leurs besoins fondamentaux et à leur quête de bien-être.

Raréfaction des ressources, réchauffement climatique, explosion démographique, concentration urbaine, augmentation du nombre de mégapoles, bouleversement des grands équilibres économiques mondiaux... L'ampleur des enjeux liés au phénomène urbain auxquels notre génération et celles qui vont nous suivre vont devoir faire face n'est plus à démontrer.

Tandis que la population augmente et avec elle les besoins de consommation, les experts nous alertent depuis plusieurs années, sur l'inquiétante diminution des ressources naturelles, les effets dramatiques du réchauffement climatique et l'augmentation de la pollution sur tous les territoires du globe.

Outre ce bouleversement des anciens équilibres socio-économiques mondiaux, nous vivons une époque tout à fait exceptionnelle d'un point de vue scientifique. Pour la première fois dans l'histoire de l'humanité, nous vivons des révolutions technologiques significatives et en particulier celle

du numérique. Auto-partage, mobilité multimodale, énergies décentralisées, valorisation du patrimoine, espaces publics urbains de convivialité, santé publique personnalisée, meilleure qualité de vie pour le troisième et le quatrième âge, éducation de masse en ligne, espaces ouverts de culture, d'art et de loisirs, systèmes d'information collaboratifs... : voilà quelques exemples de services qui sont en train de naître aujourd'hui et qui feront de la ville de demain une ville vivante, combinant l'intelligence urbaine, l'inclusion sociale et l'innovation technologique.

Néanmoins, à mon sens, « la Ville » dans l'absolu n'existe pas, car elle s'efface au profit des villes, qui du nord au sud et de l'est à l'ouest de notre vaste planète, naissent, croissent, se transforment et se développent.

Au-delà des invariants que nous retrouvons d'une ville à l'autre (Urbis, Spatium, Res Publica, Civis), le point de départ essentiel de toute réflexion sur la ville doit ainsi se situer, d'après moi, dans la reconnaissance du fait que chaque ville possède une histoire et un territoire propres, qui forgent son identité et en font une entité unique. D'où la nécessité absolue, pour penser le devenir d'une ville, de contextualiser la réflexion en prenant en compte son développement dans l'espace et dans le temps.

Il s'agit avant tout de comprendre les racines profondes de la vie de la ville dans le contexte de son histoire, de sa géographie, de sa culture, de son économie et de tant d'autres considérations qui donnent une propre con-

notation dans un espace et le temps. Je soutiens qu'il est indispensable de contextualiser dans chaque moment la ville et son développement pour que l'intelligence urbaine, socialement innovatrice et technologiquement avancée, converge de manière cohérente, vers une vision de transformation. Une véritable révolution culturelle est donc indispensable, qui placerait la compréhension des systèmes interdépendants par leurs interactions dans leur contexte propre au cœur de notre action, nous permettant ainsi d'inventer et de réinventer, en amont, des usages et services qui transforment la vie et créent de la valeur, mais aussi des valeurs – au sens économique et au sens éthique du terme.

L'apparition des nouvelles technologies dans nos sociétés, au delà de l'introduction de nouveaux outils et pratiques, obéit à une rupture qui entraîne des nouveaux paradigmes dans l'ensemble de la société. En effet, ces technologies bouleversent en profondeur nos sociétés, les modes d'organisation et l'ensemble de nos vies, dans un monde soumis par ailleurs à de profondes mutations. Nous assistons à l'heure actuelle à de puissants bouleversements à l'échelle mondiale, qui remettent en cause les équilibres socio-économiques et font émerger de nouveaux centres de pouvoir – annonçant un nouveau monde en pleine construction.

II. Conférences de cadrage

Raréfaction des ressources, réchauffement climatique, explosion démographique, concentration urbaine, augmentation du nombre de mégapoles, bouleversement des grands équilibres économiques mondiaux... L'ampleur des enjeux liés au phénomène urbain auxquels notre génération et celles qui vont nous suivre vont devoir faire face n'est plus à démontrer.

Un nouveau monde urbain est en train d'émerger, porté par ces mutations de fond et l'apparition de nouveaux paradigmes de connaissance, issus des révolutions technologiques. Ce contexte fait également naître pour nous des enjeux inédits auxquels il est crucial de réfléchir. Quelles vies dans nos villes souhaitons-nous pour demain, à la lumière des possibilités que nous ouvre le progrès technologique ?

Au-delà de l'innovation urbaine le concept auquel je m'attache est celui de l'« intelligence urbaine ». Je considère l'innovation urbaine comme un élément clé, mais non unique, du paradigme indispensable pour réussir la transformation incrémentielle de la ville, ce que j'appelle le triptyque de « l'intelligence inclusive, urbaine, sociale et technologique ».

Il s'agit avant tout de proposer une vision ouverte et collaborative de la construction, gestion et amélioration de l'espace urbain concerné, de ses services publics, de ses infrastructures, qui doivent intégrer, en se projetant dans l'avenir, les impératifs en matière d'environnement, de développement durable et de respect de la diversité sous toutes ses formes. Il est essentiel de tenir compte de la multiplicité des acteurs impliqués dans cette triple base fondatrice de la transformation de la ville d'où découle également une multiplicité d'angles de réflexion et de sources de propositions.

Éclairage sur la pensée du Pr. Carlos Moreno « Les défis de l'innovation urbaine au XXI^e siècle »

Qu'est-ce qu'une ville ? Système complexe, composé d'éléments hétérogènes qui doivent être pensés ensemble dans leur transversalité, la ville est avant un phénomène humain, que l'on ne saurait réduire à ses composantes techniques et technologiques. Il n'en demeure pas moins que les révolutions technologiques qui bouleversent aujourd'hui notre monde – et en premier lieu la révolution numérique – vont transformer et transforment déjà en profondeur les espaces urbains, en créant de nouveaux services et usages par un phénomène inédit d'hybridation entre mondes physique et numérique.

Un monde qui change

Nous assistons à l'heure actuelle à de puissants bouleversements à l'échelle mondiale, qui remettent en cause les équilibres socio-économiques et font émerger de nouveaux centres de pouvoir – annonçant un nouveau monde en pleine construction.

Parmi les grandes tendances à souligner, nous retiendrons d'abord l'explosion démographique planétaire : en 1960, nous étions 3 milliards d'habitants sur Terre. Nous sommes aujourd'hui 7 milliards et serons plus de 8,3 milliards en 2030. Dans le même temps, alors qu'on annonçait, à une époque pas si lointaine, un rééquilibrage entre zones urbaines et zones rurales, grâce au développement d'infrastructures de transport de qualité et du télé-travail, on observe, au niveau mondial, un phénomène d'explosion urbaine : aujourd'hui, pour la première fois dans l'histoire de l'humanité, plus de 50 % de la population mondiale vit dans les villes. En Europe, ce chiffre atteint 77 %. Et l'on estime qu'en 2030, sur 8,3 milliards de personnes, près de 5 milliards vivront dans des zones urbai-

nes. Tandis que la population augmente et avec elle les besoins de consommation, les experts nous alertent depuis plusieurs années sur l'inquiétante diminution des ressources naturelles, les effets dramatiques du réchauffement climatique et l'augmentation de la pollution sur tous les territoires du globe.

Dans le même temps, on observe un basculement du monde vers de nouveaux centres de pouvoir économique, d'un axe nord-ouest à un axe sud-est. La Chine, l'Inde, le Brésil, le Mexique comptent déjà parmi les grandes puissances économiques de demain. Parallèlement, dans les pays émergents, on constate le développement d'une classe moyenne qui, avec un pouvoir d'achat devenant de plus en plus significatif, aspire à vivre selon un modèle de confort auparavant inconnu, miroir de notre axe Nord-Ouest mal en point, avec des envies de possession, de biens, de nouveaux loisirs.

Quatre révolutions technologiques

Outre ce bouleversement des anciens équilibres socio-économiques mondiaux, nous vivons une époque tout à fait exceptionnelle d'un point de vue scientifique. Pour la première fois dans l'histoire de l'humanité, nous vivons quatre révolutions technologiques de manière simultanée : numérique, bio-systémique, robotique-cognitive et nanotechnologique.

Avec les nanotechnologies, nous sommes devenus capables de travailler au niveau du nanomètre (milliardième de mètre) avec une précision quasi atomique – ce qui devrait nous permettre de créer de nouveaux matériaux aux propriétés inédites, mais aussi à terme, de produire des nanorobots capables, par exemple, de réparer les dégâts causés par les maladies ou le vieillissement dans notre corps. La bio-systémique, quant à elle, ouvre des possibilités tout à fait nouvelles pour l'humanité, puisque nous devrions être capables à terme, d'agir directement

II. Conférences de cadrage

sur l'ADN en créant par exemple de nouveaux types d'êtres vivants ou en modifiant profondément la structure de notre organisme. La révolution robotique-cognitive, en combinant les avancées des neurosciences et de l'informatique, nous laisse quant à elle entrevoir une possible création d'intelligences artificielles qui pourraient à terme devenir égales voire, pour certains, supérieures à la nôtre.

Quant à la révolution numérique, elle bouleverse nos vies au quotidien depuis l'avènement de la première génération des ordinateurs personnels, il y a maintenant 30 ans, suivi de la naissance du web, puis, plus récemment, de celle des réseaux sociaux qui sont désormais une référence collective. Selon moi, l'actuelle révolution numérique se caractérise ainsi, principalement, par la présence diffuse du numérique au plus profond des activités humaines, via un phénomène de maillage à évolution illimitée qui se développe et qui conduit à l'omniprésence du numérique.

L'apparition, depuis 5 ans environ, ce que l'on appelle les « smart devices » et de l'« Internet des Objets » est en effet en train de donner lieu à ce que je continue d'appeler une véritable « révolution dans la révolution » numérique : la révolution ubiquitaire, qui se caractérise par la capacité à bénéficier d'une connexion technologique au reste du monde en tout lieu et à tout moment. Avec celle-ci, des possibilités inédites s'offrent désormais aux hommes : une instantanéité de la communication, la création d'espaces transversaux caractérisés par une métrique zéro, la capacité d'accéder à des objets autrefois réservés à des spécialistes, aujourd'hui supports d'usages multiples et ouverts à tous, dans un monde où le codage et les algorithmes se démocratisent et deviennent, grâce aux Apps, largement accessibles.

Les objets du 21^e siècle intègrent ainsi 3 composantes : technique, de savoir-faire et sociale. C'est ceci qui caractérise, selon moi, la révolution ubiquitaire : tout objet, quelle que soit la façon dont il est connecté, a désormais un usage social.

Hybridation et plateformes de services

Cette hybridation entre le monde physique et le monde numérique nous offre de nouvelles et puissantes capacités d'action quotidienne. Elle porte également en elle un potentiel énorme de transformation de la vie urbaine, puisqu'elle permet de partir du monde physique pour le réinventer, par le biais du monde numérique et de l'usage social qui en est fait, en proposant des usages et des services entièrement nouveaux.

L'hybridation n'est pas une chose nouvelle : l'homme s'est toujours approprié son espace de manière créative par le biais de la technique puis de la technologie. Ce qui est nouveau, à l'heure actuelle, c'est que la technologie ouvre des espaces nouveaux en reliant socialement les individus. Il est assez impressionnant de voir la façon dont Facebook connecte l'humanité à travers la terre, et ceci pas uniquement de façon virtuelle, puisqu'il peut générer d'importants rassemblements. De même les activités humaines s'ouvrent actuellement à de très nombreuses possibilités à travers les objets connectés, qu'il s'agisse de l'art, de la médecine, des biotechnologies, etc. ou de la vie de tous les jours. Les usages sont ainsi, aujourd'hui, réinventés par l'hybridation.

Il convient en outre de souligner le rôle que jouent les plateformes dans ce processus d'hybridation. Les plateformes sont des systèmes qui permettent d'agréger, d'enrichir, de recréer, de contextualiser des informations, mais c'est surtout par leur biais que les usages et les fonctionnalités peuvent être repensés et incarnés. Véritables espaces d'agrégation et de rencontres dans lesquels convergent les mondes physique, numérique et social, les plateformes sont des lieux où l'on appréhende autrement les usages.

A travers les plateformes dédiées à la mobilité en ville par exemple, la voiture n'est plus pensée comme un objet propre mais comme une fonctionnalité, parmi d'autres, pour se déplacer. Les plateformes font ainsi naître une culture de l'aller-retour indispensable entre le monde physique et le monde numérique, l'hybridation permettant d'augmenter les

possibilités et l'immersion sociale de les concrétiser.

Tous les objets qui nous sont les plus familiers deviennent ainsi des objets dont il peut être fait un usage nouveau au travers des interfaces numériques. D'où la notion d'« esthétique de l'hybridation », car cette dernière donne naissance à ce que l'on nomme le design des services – notion majeure pour comprendre la culture de l'innovation qui est en train de naître. De même qu'un designer conçoit un objet fonctionnel pour lui conférer des usages nouveaux avec une certaine beauté, les allers-retours entre monde physique et monde numérique via les plateformes vont permettre de reconcevoir les services et les fonctionnalités de la vie quotidienne, notamment urbaine.

Conclusion

Si l'on applique ces considérations à la ville, on voit en effet que les potentialités de la ville ubiquitaire sont extrêmement riches – et qu'elles ne se résument pas à un frigo qui nous alerte quand il n'y a plus de beurre ! La ville étant un territoire de vie et de rencontres, les objets connectés sont un outil pour faire émerger de nouvelles expériences de vie qui donnent naissance à des usages et services inédits, administratifs, de loisirs, de santé, de sociabilité etc.

Auto-partage, mobilité multimodale, énergies décentralisées, valorisation du patrimoine, espaces publics urbains de convivialité, santé publique personnalisée, meilleure qualité de vie pour le troisième et le quatrième âge, éducation de masse en ligne, espaces ouverts de culture, d'art et de loisirs, démocratie participative sous des systèmes de gouvernance ouverts, systèmes d'information collaboratifs... : voilà quelques exemples de services qui sont en train de naître aujourd'hui et qui feront de la ville de demain une ville vivante, combinant l'intelligence urbaine, l'inclusion sociale et l'innovation technologique. Des exemples dans lesquels l'ubiquité offre au citoyen (le civis) de nouveaux espaces de vie (spatia) pour que l'espace urbain (urbis) lui apporte de meilleures conditions de vie, en accord avec une véritable politique du bien public (la res publica).

III. Etude de cas : la ville de Hué

Superficie : 5 062,59 km

Population : 1 090 879 personnes (2011)

Inscription sur la liste du patrimoine mondial : 1993

Bien inscrit sur la liste du patrimoine mondial : 315 ha

Zone tampon : 72 ha



Présentation du patrimoine de la citadelle de Hué et des politiques mises en œuvre pour sa protection et valorisation Par Monsieur PHAN Thanh Hai, Directeur du Centre de Conservation des Monuments de la ville de Hué

Le site historique de Hué

L'ensemble des monuments de Hué est un exemple éminent de planification et de construction d'une ville capitale défensive complète, construite en un temps relativement court au début du 19^e siècle de notre ère. L'intégrité du plan urbain et la conception des bâtiments en font un modèle exceptionnel de planification urbaine féodale tardive en Extrême-Orient. Établie comme capitale du Viet Nam unifié en 1802, la ville de Hué a été non seulement le centre politique mais aussi le centre culturel et religieux du pays sous la dynastie Nguyễn, jusqu'en 1945.

Le plan de la nouvelle capitale est conforme à la philosophie orientale ancienne et respecte les conditions physiques du site.

La montagne Ngu Binh (connue sous le nom d'Écran royal) et la Rivière des Parfums qui traverse la ville, donnent à cette capitale féodale unique un cadre général d'une grande

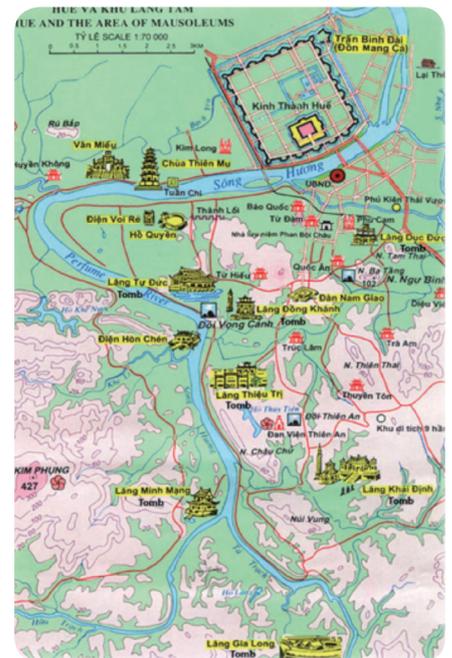
beauté tout en définissant son importance symbolique. Le site a été choisi pour l'alliance de plusieurs facteurs naturels réunis – les collines qui représentent un écran de protection devant les monuments ou qui jouent le rôle de « dragon bleu » à gauche et de « tigre blanc » à droite – qui protègent l'entrée principale et empêchent l'accès d'esprits malveillants. Les principales caractéristiques de la ville s'inscrivent dans ce paysage.

Les structures de l'ensemble de monuments de Hué sont soigneusement disposées dans le cadre naturel et alignées conformément à la cosmologie des cinq points cardinaux (centre, ouest, est, nord, sud), des cinq éléments (terre, métal, bois, eau, feu) et des cinq couleurs (jaune, blanc, bleu, noir, rouge).

Ce bien est constitué de 16 groupes de monuments. La structure centrale de l'ensemble est la zone de la Citadelle de Hué, centre administratif du sud du Viet Nam aux XVII^e et XVIII^e siècles de notre ère. La Citadelle

n'avait pas qu'une simple fonction administrative et militaire, elle abritait également la Résidence impériale, le Hoang Thanh (la Cité impériale), le Tu Cam Thanh (La Cité pourpre interdite) et les palais royaux associés. Tran Binh Dai, un ouvrage défensif à l'angle nord-est de la ville capitale, fut conçu pour contrôler les mouvements sur la rivière. Une autre forteresse, Tran Hai Thanh, fut construite un peu plus tard pour protéger la capitale contre les assauts venus de la mer. À l'extérieur de la ville, se trouvent plusieurs monuments importants en relation avec le site.

Les défis liés à la mobilité, ville de Hué.



Ensemble des monuments historiques de la ville de Hué.

III. Etude de cas : la ville de Hué

Le site de Hué a été classé sur la Liste du patrimoine mondial le 11 décembre 1993, complété en 2003, par le classement du Nha Nhac (Cour de Musique du Vietnam) sur la Liste du patrimoine culturel immatériel de l'humanité.

Les défis de la conservation du patrimoine à Hue

Le site classé a fait l'objet de nombreuses destructions, liées aux guerres et aux catastro-

phes naturelles, notamment les inondations. Certains mausolées situés sur les rives de la rivière des Parfums, à des endroits sensibles ont été touchés par des crues soudaines et des glissements de terrain. La plupart des monuments sont faits de bois, chaux, mortier avec une espérance de vie de cent ans. Cette durée de vie tend à diminuer sous l'effet des changements de conditions météorologiques et de l'augmentation des catastrophes naturelles (tempêtes, inondations).



Monuments historiques de la ville de Hué touché par les inondations.



III. Etude de cas : la ville de Hué

Le processus d'urbanisation et de densification que la ville a connu depuis de nombreuses années aggrave également ces phénomènes (pollution, développement d'infrastructures) en affectant directement le paysage historique de la ville.

Deux jalons sont importants dans le processus de renaissance du patrimoine culturel de Hue :

- Le projet « La planification, la conservation et la promotion des monuments de Hue, période 1996-2010 » approuvé par le Premier ministre dans la décision 105 / TTg du 12/02/1996.
- Le projet « Ajuster, préserver et promouvoir la valeur de Hue - anciennes reliques, période 2010-2020 » approuvé par la décision 818 / TTg du 06/07/2010. Ce document devrait permettre de contrôler tout projet d'infrastructure susceptible d'avoir un impact sur le bien.

Ainsi, à Hue, les autorités sont passées de la phase de secours d'urgence à une phase de renaissance progressive qui permet de voir revitalisé le site historique.

De nombreux projets ont permis la conservation et la restauration des monuments, mais également la préservation des formes d'arts royaux, y compris les festivals, la musi-

que, la calligraphie, les arts culinaires. L'objectif étant de lier la conservation, l'exploitation et la promotion de la valeur du patrimoine culturel (semaine du tourisme des monuments de Hué par exemple).

Le plan de gestion du site à l'horizon 2030 et 2050 (KOICA) est en cours d'élaboration. Cette réflexion articule plusieurs échelles :

- l'échelle de la province de Thua Thien Hué en identifiant les aires de conservation du patrimoine culturel, historique et naturel et les espaces de développement (tourisme et urbanisation),
- l'échelle de la ville de Hué (Master Plan) en distinguant trois espaces : le centre ancien support du développement du tourisme culturel de la ville, en amont la protection du paysage naturel et historique et le développement au sud d'un secteur urbain en expansion.
- l'échelle de la rivière des parfums, cordon fluvial, colonne vertébrale du site dont les paysages sont protégés sur les deux rives et donc la vocation diffère selon les sections : à vocation de parc urbain dans la ville, à vocation écologique et culturelle au sud ouest et à vocation aquatique et agricole au nord.



La conservation du patrimoine associée à l'élaboration du cœur urbain

De nombreux projets sont en cours de réflexion ou de réalisation :

- la réhabilitation du canal royal
- la réhabilitation des lacs internes à la citadelle en créant des circuits de promenade et de découverte du patrimoine qui associent eau, végétal, bâti et éclairage public
- la conservation et la restauration des monuments Ho Quyen



Conservation et rénovation des monuments historiques.

Aménagement, restauration du système de canalisation dans la Citadelle liés à la conservation et à la mise en valeur des monuments historiques de Hué



Par M. NGUYEN Hong Son,
PDG de la Compagnie de l'Environnement
et des Travaux publics de Hué

Le système hydraulique et d'évacuation des eaux usées de la Citadelle, basé sur un réseau de plus de 40 lacs confluent dans le Canal Royal, contribue grandement à sa valeur culturelle. La gestion de ce système, régularise l'évacuation des eaux pour plus de 520 ha du terrain, comporte des enjeux liés aux politiques publiques d'accès aux services essentiels pour les populations et de prévention des risques sanitaires et naturels.

Détérioré au fil du 20^e siècle, le réseau de canaux et de lacs a été délaissé et non entretenu : les populations depuis lors occupent en partie ces espaces d'eau en les comblant pour y construire des habitations et y cultiver. Sans entretien et endommagé par différents conflits successifs, partiellement « colonisé » par la population du fait de son envasement et partiellement dégradé par les pollutions stagnantes, ce réseau indispensable au bon fonctionnement de l'assainissement de la cité, est aujourd'hui fortement altéré et ne remplit plus ses fonctions :

- d'évacuation des effluents vers le milieu naturel (à même semble t-il d'offrir la capacité épuratoire naturelle complémentaire au choix d'assainissement de la cité par systèmes individuels),

- d'évacuation des eaux de pluie à l'origine de nombreuses inondations hors de la cité, fragilisant ainsi les fondations des monuments et habitations.

La protection contre les inondations (et donc la prise en compte de l'évacuation des eaux de pluies) fait d'ailleurs partie des actions prioritaires de protection de l'environnement proposée par l'UNESCO en vue de la conservation de la citadelle notamment par le biais du curage des canaux, lacs et bassins. De plus, ces eaux problématiques en termes de santé publique mettent en danger la santé des habitants, l'intégrité et l'attractivité touristique de la ville, indispensables à son développement économique et son rayonnement culturel.

Pour lutter contre les inondations et compenser les effets des nouvelles utilisations de l'eau mais également de l'imperméabilisation des sols, de nombreuses actions ont été entreprises à l'intérieur du périmètre de la Cité Impériale.

Plus spécifiquement, prenant le cas des lacs, l'autorité de la Province de Thua Thien Hué a confié aux bureaux concernés le chiffrage de la réhabilitation pour les insérer dans un

programme pluriannuel d'intervention : la plupart des lacs, situés dans les zones de protection de la citadelle, sera introduite dans ce programme. Face à l'envahissement continu des lacs, les cadres du Centre de Conservation des Monuments historiques de Hué recensent les lacs existants et coopèrent avec l'autorité des quartiers de la Citadelle pour repérer un alignement à 5 m de la bordure visant à limiter l'envahissement.

Un projet pilote d'aménagement des deux lacs Ho Ve et Do Thanh Hoang, conduit en 2010 et cofinancé par le SIAAP, a permis de résoudre le problème d'envahissement, de salubrité à travers le curage du lac, l'amélioration de l'écoulement des eaux usées et l'accès facilité des services de déchets aux habitations environnantes.

A partir du succès de ces premiers travaux le Comité populaire de la Ville de Hué sollicite actuellement le soutien du SIAAP et de l'AIMF pour la réhabilitation et l'aménagement des lacs Vo Sanh, et Tan Mieu : situés sur un des principaux axes de fréquentation de la Citadelle de Hué ils sont grignotés par les habitations et envahis par la végétation, ils se comblent peu à peu et ont de plus en plus de mal à jouer leur rôle de régulation des eaux de pluie.



Images du Lac Ho Ve et Do Thanh Hoang avant et après les aménagements

IV. Ateliers thématiques

Restitution de l'Atelier 1 : Patrimoine et changement climatique

Etudes de cas :

1. Ville de Hanoi (Vietnam)
2. Ville de Luang Pra Bang (Laos)
3. Ville de Siem Riep (Cambodge)

Intervenant
de l'atelier :
M^{me} Phuong
Nga Nguyen

Animateur
de l'atelier :
M^{me} Cathy
Savourey

Résumé de l'atelier

L'atelier a permis de mettre en évidence que les changements climatiques qui touchent l'Asie du sud-est, en particulier l'élévation du niveau des océans et la modification du régime hydrique, ont une influence déjà visible sur le patrimoine urbain et sur les pratiques des populations. Les présentations des villes d' Hanoi, de Luang Prabang et de Siem Reap et les riches échanges qui ont suivi, ont mis en évidence les questions clés auxquelles sont confrontées les villes de la sous-région, illustrant les propos tenus par Mme Nguyen Phuong Nga, lors de la conférence introductive « patrimoine et changement climatique ».



Inondations à Luang Prabang et à Siem Reap
Diapositives issues des présentations

La première de ces questions est comment protéger le patrimoine bâti et les populations contre les dégradations liées aux effets de l'eau ?

Tenter de répondre à cette question, c'est s'interroger sur le choix des matériaux pour assurer la pérennité des édifices, en préconisant le réemploi de matériaux traditionnels (mortier de chaux en remplacement du ciment, briques...) qui laissent respirer les constructions ; c'est repenser la question des modes constructifs des bâtiments en favorisant l'aération naturelle et les circulations d'air ; c'est retrouver un équilibre entre surface bâtie et surface perméable.

Ce dernier point, le plus sensible, nous oblige à réinterroger :

- La place de l'arbre en ville et des espaces libres (lacs, jardins, squares), dans des villes densément peuplées, où tout mètre carré disponible est exploité, selon les moments de la journée, pour les activités humaines.
- La notion de densité : peut-on définir une densité bâtie et humaine optimale dans les quartiers anciens et, de fait, comment résoudre la question délicate du relogement des populations ? A Hanoi, sur le quartier historique, un pic de densité a été atteint dans les années 1995 à 2000 avec près de 1000 habitants par hectare ; aujourd'hui après les travaux de réhabilitation menés, la densité est retombée à 800 habitants par hectare. Le problème le plus difficile à résoudre est le manque de disponibilité de foncier, ce qui nécessite de sélectionner les populations à reloger.
- La planification urbaine : l'accroissement de la population des grandes métropoles génère un développement urbain au dépend des rizières induisant une imperméabilisation des sols, qui renforce considérablement les impacts du changement climatique. Comment lier patrimoine et développement urbain, c'est à dire tisser les liens entre un travail à la petite échelle (le quartier historique) et la grande échelle (la planification stratégique à l'échelle de la tache urbaine) ?

IV. Ateliers thématiques

- Les déplacements : dans des villes aussi denses, la question des déplacements est une question essentielle. La ville d'Hanoi a entamé une réflexion globale à la fois sur le développement d'une politique de transports en commun, l'utilisation de véhicules électriques et la piétonisation progressive des quartiers anciens.



Diapositive issue de la présentation d'Hanoi

Mais le patrimoine bâti n'est pas le seul à être affecté par les changements climatiques, le patrimoine immatériel, patrimoine essentiel pour les populations de la sous-région, en subi également les effets. Le témoignage de Luang Prabang sur ce point fut très significatif. A Luang Prabang, la modification du régime des précipitations et des températures remet en cause depuis

quelques années, la tenue de fêtes ancestrales comme Pimai ou la course des pirogues, moments festifs qui fédèrent l'ensemble de la population et auxquels les luang prabanais sont très attachés. Ainsi comment ne pas perdre l'identité d'une communauté ?

Ce patrimoine matériel et immatériel si spécifique à chacune des villes est le plus souvent source de développement touristique. Tourisme, qui s'il n'est pas anticipé et régulé, peut entrer en concurrence avec les besoins des populations locales et le respect des valeurs culturelles. Une ville comme Siem Reap connaît un rapport de 1 à 5. L'augmentation croissante du nombre de touristes, cumulée aux effets du changement climatique, rendent sensible la question des infrastructures pour l'alimentation en eau potable, l'assainissement ou les déplacements, mais également la nécessité de maintenir à proximité une agriculture vivrière et rizicole saine et en quantité suffisante pour répondre aux besoins alimentaires.

Pour conclure, l'ensemble des villes a souligné l'importance de dialoguer avec les populations pour les sensibiliser aux nouveaux enjeux et trouver avec elles des solutions techniquement et culturellement acceptables.

Résumé de la présentation d'Hanoi

M. Pham Tuan Long
Directeur adjoint du Bureau de gestion
de l'Ancien quartier de Hanoi

Le quartier marchand de Hanoi, quartier ancien ou quartier des 36 rues de corporations compte 82 hectares et 66 600 habitants. Historiquement, chaque rue du quartier était liée à un de ces villages localisés à l'extérieur de la ville et était spécialisée dans la fabrication et/ou la vente d'un seul type de marchandise. Chaque rue était liée au delà du village et au culte de ce dernier, on retrouve donc dans les rues les lieux de culte associés aux villages d'origine (121 pagodes).

Le patrimoine du quartier est donc unique, et ne se limite pas à l'architecture seule : au tissu urbain organique se superpose un réseau immatériel formé par les lieux de culte, des métiers spécialisés, ainsi que des fêtes traditionnelles.

L'extrême densité du quartier et la taille réduite des logements, poussent les habitants à prolonger leur logement dans la rue. Dans le quartier marchand toutes les activités, quelle qu'elles soient, se déroulent dans la rue et les commerces de proximité subsistent malgré la forte concurrence.

L'intérêt que présente le quartier est cette appropriation unique de l'espace public mais surtout du patrimoine par les habitants. Le quartier garde cette spécificité malgré la modernisation des modes de vies. Cela en fait le quartier le plus vivant de Hanoi.

Différents documents juridiques ont été rédigés soit par des ministères, soit par le comité populaire de la ville pour favoriser la protection et la sauvegarde du quartier. Une classification des maisons remarquables a été dressée par le Bureau de gestion de l'Ancien quartier afin de procéder à une sauvegarde de l'architecture traditionnelle et de lutter contre la pression économique ; le Bureau de gestion est à l'origine de nombreuses restaurations de bâtiments remarquables (maisons, temples) et d'espaces publics (création de zone piétonne), il est également en charge de la communication et de la sensibilisation des habitants.

La ville de Hanoi est située dans une zone climatique humide, avec des moussons durant l'été. Les températures sont hautes et l'hygrométrie importante à cause des fortes pluies. Il fait très chaud en été et relativement froid en hiver. Le quartier, tout comme la ville, est donc fortement soumis aux conséquences du changement climatique (inondations de plus en plus fréquentes).

Au niveau décisionnel, le gouvernement vietnamien et le Comité populaire de la ville de Hanoi ont défini des risques liés au changement climatique vis à vis du plan de la protection et de la mise en valeur du centre ancien de Hanoi.

La décision 1259/QĐ-TTg du 26 juillet 2011 sur le plan d'aménagement de la Capitale de Hanoi en 2030 et les visions en 2050 validées par le Premier Ministre préconisent la sauvegarde des espaces verts existants et la création de nouvelles zones vertes, une préservation et une reconstitution des surfaces d'eau, la sauvegarde de la structure des îlots et de la structure des compartiments (maisons traditionnelles avec des cours intérieures) - modèle reposant sur le principe de ventilation naturelle, le respect des gabarits existants afin également de ne pas augmenter la densité de population.

Le gouvernement a entrepris une dé-densification du quartier par le biais d'opérations de relogement dans des quartiers excentrés, Long Biên, Gia Lâm notamment. Mais les opérations de relogement sont compliquées à mener car les habitants ne souhaitent pas quitter le quartier, qui est le cœur économique de la ville ; les opportunités de travail sont en effet beaucoup plus restreintes dans les quartiers périphériques. Il est à noter qu'un travail important de sensibilisation et de formation aux changements climatiques est encore à poursuivre à destination des décideurs, des professionnels et de la population.

Résumé de la présentation de Luang Prabang

M. Soukan Bounnhong, Maire de Luang Prabang
M. Sengaloun Thongsavath, Architecte,
Direction du Patrimoine Mondial
de Luang Prabang

Luang Prabang, ancienne ville royale, est située au nord et à environ 400 kilomètres de Vientiane, la capitale du Laos. Elle se situe au cœur d'une région montagneuse, elle est bâtie sur un site exceptionnel formé par le confluent du Mékong et de la Nam Khan. Les deux cours d'eau dessinent une péninsule de 300 m de large et 1 km de long, entourée par des massifs montagneux.

En 1993, pour sauvegarder et mettre en valeur de façon durable les richesses patrimoniales de Luang Prabang, le Gouvernement lao a souhaité placer Luang Prabang sous l'égide de l'UNESCO.

Luang Prabang a été inscrite sur la Liste du patrimoine mondial le 9 Décembre 1995. La zone protégée regroupe 24 000 habitants, elle est divisée en quatre zones, couvertes chacune par un règlement urbain (ZPP-Ua : Secteur Sauvegardé ; ZPP-Ub : Secteur Protégé ; ZPP-N : Secteur Naturel et Paysager et ZPP-M : Secteur des Monastères). La zone protégée est complétée par la création d'une zone tampon depuis 2011.

Cependant, Luang Prabang, comme de nombreuses villes de l'Asie du Sud-est, est de plus en plus soumise aux effets du changement climatique. Le régime des précipitations tend à se modifier, la ville subissant des inondations et des périodes sèches de plus en plus mar-

quées. La modification du régime des précipitations et des températures remet en cause depuis quelques années, la survie d'une partie de son riche patrimoine immatériel. Ainsi la tenue de fêtes ancestrales comme Pimai ou la course des pirogues, moments festifs qui fédèrent l'ensemble de la population et auxquels les luang prabanais sont très attachés, sont de plus en plus difficiles à organiser (mois d'avril insuffisamment chaud ou à l'inverse montée d'eau insuffisante en septembre).

La ville de Luang Prabang, appuyée par la Direction du Patrimoine Mondial, travaille actuellement sur deux thématiques afin de prendre en compte les effets du changement climatique :

- la thématique « eau » : en développant l'assainissement des eaux usées et l'évacuation des eaux pluviales, le maintien et l'aménagement des zones humides qui jouent un rôle important dans la ville de régulation des niveaux d'eaux, en préservant le couvert végétal autour de la ville ;
- la thématique « transports » : en développant des systèmes de navettes électriques pour les touristes.

Résumé de la présentation de Siem Reap

M. Sin Run, Vice-gouverneur de Siem Reap

Siem Reap, ancienne capitale de l'empire khmer entre le IX^e et le XV^e siècle, site du patrimoine mondial, est un des plus grands sites touristiques du Cambodge et accueille près de 5 millions de touristes par an pour une population évaluée à 1 million d'habitants. Le gouvernement royal du Cambodge, les organismes partenaires nationaux et internationaux sont très investis dans la conservation et la valorisation de son patrimoine, qui selon le plan codifié par le décret royal 001 daté du 28 mai 1994 définit trois zones : au nord le site archéologique (les temples antiques), une partie de la ville est classée en zone 3 (paysages culturels protégés), au sud, le Lac Tonle Sap, réserve de biodiversité.

La ville de Siem Reap est également frappée par les changements climatiques, elle est soumise à la saison des pluies à de nombreuses inondations dont les effets sont amplifiés par le manque d'entretien des canaux, inondations qui créent de nombreux dommages sur les infrastructures (routes, ponts, canaux d'irrigation). En saison sèche, l'eau manque, créant des difficultés d'alimentation (limitation de l'irrigation) et d'approvisionnement en eau potable à des périodes où la demande touristique est forte.

Pour résoudre ces problèmes, le gouvernement provincial de Siem Reap a coopéré avec l'Autorité Apsara et l'AIMF, dans le cadre d'une étude visant à définir les actions à mettre en œuvre pour gérer et prendre soin du patrimoine urbain dans son adaptation au changement climatique, et réduire ainsi les impacts négatifs.

Trois recommandations ont vu le jour :

1 La réhabilitation des canaux d'irrigation

Les canaux khmers ont deux fonctions principales : la première consiste à contrôler l'irrigation et permettre le développement de l'agriculture ; la deuxième est d'assurer l'évacuation des eaux pluviales et surtout d'assurer le drainage du centre-ville. La croissance urbaine de Siem Reap a eu un impact négatif sur ces canaux : les déchets polluent l'eau et obstruent les canaux, entraînant la dégradation de l'environnement naturel et la détérioration des conditions de santé. En outre, l'obstruction des canaux provoque des inondations urbaines au cours de la saison des pluies.

Après la réhabilitation sur un des canaux principaux en 2011, avec l'appui de l'AIMF, la ville de Siem Reap et l'Apsara souhaitent mettre en œuvre un projet de réhabilitation de 18 km du deuxième canal d'un coût estimé à 2 millions de dollars.

2 La création de circuits touristiques liés à l'agriculture : le Circuit des champs de riz et Canaux

Afin de mettre en évidence le patrimoine naturel de Siem Reap, la province a l'intention de créer un circuit touristique sur les champs de riz et de canaux. Le circuit s'étend sur une longueur de 13 km et est divisé en plusieurs sections, chacune traitant un aspect particulier du patrimoine naturel. Il permettra aux visiteurs de découvrir les différents usages du patrimoine naturel et l'importance des canaux traditionnels.

3 Rénovation et amélioration des Pagodes

La restauration et le développement des pagodes sont une priorité. Elles sont une des clés de l'identité khmère. En plus d'être des lieux de culte, traditionnellement elles ont des fonctions éducatives et sociales très importantes. Les pagodes sont au cœur des relations de voisinage, elles structurent l'espace urbain et marquent le site d'un ancien village, qui fait maintenant partie de la ville. Treize sites ont été actuellement sélectionnés pour rénovation.

IV. Ateliers thématiques

Restitution de l'Atelier 2 : Patrimoine et innovations techniques et sociales

Etudes de cas :

1. Ville de Namur (Belgique)
2. Ville de Ho Chi Minh, Région Rhône-Alpes et le Grand Lyon :
le programme de coopération PADDI (Vietnam / France)
3. Ville de Kyoto (Japon)

Intervenant
de l'atelier :
M. Carlos
Moreno

Animateur
de l'atelier :
M^{me} Arianna
Ardesi

Résumé de l'atelier

Les riches échanges ont montré que dans les différentes villes (parmi elles Hanoï, Ho Chi Minh et la coopération avec le PADDI, Namur, Kyoto) à l'heure actuelle, la notion du patrimoine, de l'espace public et de leur place dans la ville sont au cœur de la réflexion sur les paysages urbains.

Réfléchir aussi sur l'espace public, c'est s'interroger sur la manière dont les habitants partagent l'espace matériel et immatériel d'une ville.

À l'heure où la plupart des villes du monde cherchent à renforcer leur attractivité économique et à attirer des visiteurs, il convient de ne pas séparer la notion de patrimoine, d'espace public, en incluant comme le sou-



Diapositive issue de la présentation
de Namur Projet Abattoirs

ligne Phom Penh sa biodiversité, avec les espaces verts, les arbres, la place de l'eau, de celle d'identité sociale et citoyenne.

Pour être attractive, la ville doit aussi être ouverte dans sa diversité et mettre en avant ses valeurs culturelles, sociales, spirituelles (témoignage de Kyoto).



Diapositive issue de la présentation
de la ville de Kyoto

Les espaces publics, comme le patrimoine urbain, sont des éléments constitutifs de la ville et ils sont source de cohésion sociale ; ils suscitent l'innovation et la créativité citoyenne et via le recours actuel aux technologies et nouvelles technologies (exemple de Namur), sont dès lors un bon levier pour se projeter dans un renouvellement urbain.

IV. Ateliers thématiques



Diapositive issue de la présentation du PADDI

La consolidation du patrimoine urbain donne ainsi une continuité historique à la ville tout en lui assurant une meilleure durabilité (Coopération HCM – PADDI).

Espaces publics, bio diversité urbaine, patrimoine urbain, infrastructures urbaines, ressources naturelles, ré-aménagement des lieux, diversité sociale : il ressort de ce séminaire la nécessité de travailler à renforcer tous ces éléments avec l'innovation, qui n'est pas une fin en soi, mais avant tout une démarche

transverse (tel que précisé par Namur). Le but étant de renforcer et approfondir le sentiment d'appartenance du citoyen à son territoire. Les nouvelles technologies ont aussi un rôle essentiel à jouer dans ce processus. Elles permettront de développer de nouvelles pratiques, les intégrer aussi dans une action d'économie circulaire en accord avec les enjeux sociaux et environnementaux de notre futur, qui est apparue, au fil des diverses présentations, comme le concept clé de ce séminaire. Les échanges des bonnes pratiques seront renforcés par l'utilisation des réseaux sociaux et des bases de données pour partager les expériences et projets de chaque ville.

En conclusion l'innovation urbaine, culturelle, social, environnementale, technologique ainsi que les pratiques collaboratives et de partage ont un rôle à jouer pour renforcer l'identité citoyenne, optimiser les biens publics et le patrimoine historique, améliorer l'attractivité et contribuer à transformer ainsi la ville au profit de ses habitants.

Résumé de la présentation de Ho Chi Minh-ville et du PADDI, Centre de Prospective et d'Études Urbaines

M^{me} Fanny Quertamp, Co-directrice du PADDI

Première ville du Vietnam, Ho Chi Minh-ville, située dans le sud du pays, compte officiellement près de 8 millions d'habitants.

Dans le panorama de la coopération décentralisée, le programme PADDI, Centre de Prospective et d'Études Urbaines, créée en 2006 par la région Rhône Alpes et le Grand Lyon, fait office d'expérience unique et innovante. Placé sous la tutelle du Comité Populaire de HCMV, le PADDI, a pour principale mission d'apporter un appui institutionnel et technique aux services municipaux dans les champs variés de l'urbain.

Avec un statut vietnamien et une démarche de réponse aux attentes et aux besoins exprimés par les autorités vietnamiennes, le PADDI est aujourd'hui une plate-forme multi-acteurs, capable de mobiliser une expertise pointue et diverse. Il a développé trois volets d'activités : la formation continue, l'assistance à maîtrise d'ouvrage et le développement d'un centre de ressources.

À la demande des services municipaux, le PADDI travaille depuis 2010 avec les différents services techniques et administratifs concernés, sur la structuration d'un programme sur la préservation du patrimoine et sur la production d'outils. En l'absence d'une législation de protection spécifique pour les biens patrimoniaux, une mission d'assistance technique a démarré en novembre 2014

ayant comme premier secteur d'étude et de réflexion le patrimoine bâti des « villas ». Un accompagnement méthodologique est actuellement en cours pour tout ce qui a attiré à l'inventaire opérationnel de ces villas, avec comme objectif à terme, l'établissement de préconisations pour la rédaction d'un règlement de gestion et d'un mécanisme de mise en œuvre.

La demande d'appui de la ville de HCMV montre un intérêt nouveau sur cette question. Tout l'enjeu sera par la suite l'accompagnement à la mise en œuvre d'un tel règlement, en coordination avec tous les niveaux administratifs impliqués. Ensuite, à partir de la catégorie des villas, l'élargissement du champ patrimonial du bâti remarquable à d'autres aspects du patrimoine matériel ou immatériel, amèneront les autorités à travailler sur la notion de paysage urbain historique, sur le patrimoine végétal, sur les ensembles urbains et lieux de mémoire... notions essentielles à prendre en compte dans la création de la ville de demain. En parallèle, la mise en place d'une stratégie de communication et de sensibilisation des habitants sera une étape clé à la réussite de la politique patrimoniale de la Ville.

IV. Ateliers thématiques

Résumé de la présentation de Kyoto

M. Hiroyuki FUJITA,
Maire Adjoint de la ville de Kyoto

La Ville de Kyoto, ancienne capitale impériale du Japon, est aujourd'hui, avec sa population de plus d'1,5 millions d'habitants l'une des grandes villes de la zone métropolitaine Keihanshin (Osaka-Kobe-Kyoto).

Le patrimoine culturel de Kyoto, matériel comme immatériel, est d'une grande richesse et diversité : de la trame urbaine qui montre les traces de la ville ancienne et l'empreinte des maisons traditionnelles en bois « machiya », aux monuments remarquables comme les temples Kiyomizu et Kinkakuji, le château Nijo, etc ; des manifestations traditionnelles comme le festival de Gion, aux arts ancestraux, comme la cérémonie du thé, les compositions florales, la cuisine, etc.

Reconnu au niveau national et international, le patrimoine de la ville fait partie intégrante de l'identité des habitants. La ville promeut son image et valorise l'importance de son « capital » historique à travers le réseau international « League of Historical Cities », dont elle est membre depuis sa fondation et elle l'entretient avec une politique attentive à la protection comme à la valorisation.

Egalement symbole de l'engagement environnemental - Kyoto a donné le nom aux fameux « accords de Kyoto » à l'issue de la 3^e COP en 1997 -, la ville adopte depuis longtemps une politique « verte » dans le domaine du recyclage des déchets - utilisation pour les transports publics d'éco-fioul produit à partir de l'huile des tempura, politique très active de sensibilisation des habitants au recyclage - ; dans le domaine de l'énergie - en favorisant des circuits de production citoyens - et également au niveau de la planification urbaine et paysagère - en favorisant les transports en commun et la promotion d'une ville à échelle humaine ; en protégeant le patrimoine vernaculaire, etc.

Ville résolument moderne, Kyoto travaille aux liens entre le passé et le futur, en se positionnant à la pointe de la réflexion sur les évolutions possibles entre les métiers traditionnels et l'industrie du XXI^e siècle : centre universitaire majeur, la ville soutient la recherche appliquée à travers l'Institut de recherche scientifique de Kyoto et le département de recherche appliquée en nouvelles technologies de l'Université de Kyoto.

IV. Ateliers thématiques

Résumé des présentations de Namur

La citadelle de Namur, un patrimoine au cœur de la ville

M. Jean-Sébastien Misson,
Directeur du Service Citadelle

La ville de Namur, capitale de la Wallonie en Belgique, compte plus de 110000 habitants. Elle abrite un monument emblématique, une citadelle que fut l'une des plus grandes forteresses d'Europe : d'abord centre de commandement d'un important comté au Moyen Age, elle fut ensuite convoitée et assiégée par tous les Grands d'Europe entre le 15^e et le 19^e siècle. A partir de 1891, elle a été transformée en vaste parc, véritable poumon de verdure surplombant la capitale de la Wallonie.

Au niveau de la gestion, la Citadelle a été entièrement cédée à la ville de Namur depuis 1977, année qui précède l'ouverture du monument au public. Elle est reconnue aujourd'hui par la ville comme un de ses atouts majeurs, par son patrimoine historique et naturel, son attractivité touristique, ses animations, ses loisirs et son rayonnement. Mais avec un monument d'une telle ampleur et d'une telle importance, la ville fait face à plusieurs défis (déclaration de politique générale 2013-2018) : la préservation et la conservation du monument ; la nécessité de renforcer l'attractivité touristique et l'animation de l'entièreté du site. (...) ; l'ouverture du site sur la ville, en l'aménageant en véritable parc urbain, espace de détente, de promenades et d'activités. (...)

Un programme stratégique transversal a été élaboré par les instances en charge de la gestion de la citadelle, et un mécanisme de concertation et de pilotage, « comité d'accompagnement », a été mis en place. Réunissant le « Service Citadelle », la Région Wallonne – Département du Patrimoine et Département de l'Urbanisme - la Commission Royale des Monuments, Sites et Fouilles, les auteurs de projet (architectes, ingénieurs, scénographes, ...) etc., ce comité se réunit régulièrement et définit les principes et règles d'interventions selon les différents projets.

Un vaste et lourd travail d'inventaire et de diagnostic a été fourni par le « Service citadelle » dans les dernières années, ce qui a permis de construire un programme d'intervention et d'investissement par phases. En parallèle, l'ouverture vers les touristes et le renforcement des liens avec les habitants passent aussi par des opérations de valorisation innovantes : le nouveau Centre du Visiteur, situé dans l'ancienne caserne de Terra Nova, retrace l'histoire de ce site exceptionnel en lien avec l'histoire de la ville qu'il domine à travers une mise en scène dynamique et pédagogique ; dans le même esprit la mise en scène des souterrains est programmée pour 2016-2017.

IV. Ateliers thématiques

Résumé des présentations de Namur

Aménagement des abattoirs de Bomel

M. Benoit Demazy,
Chef du Service Information & Communication - SIC

À l'initiative des citoyens du quartier, le site des abattoirs de Bomel a fait l'objet d'un projet de reconversion mêlant culture, habitat, commerces/horeca et jardin public. Ce projet est particulièrement intéressant au vu de la démarche participative adoptée tout au long du processus.

L'ensemble remarquable des abattoirs, construit en style moderniste juste avant la guerre 1940-1945, a fermé ses portes en 1988. Depuis, le site a occupé diverses fonctions : activités liées au tri et au recyclage avec la Ressourcerie namuroise, lieu de stockage pour « Forem construction » ou pour les « Gluttons », mais aussi l'abri de nuit de la Ville de Namur. Avec le temps, il s'est dégradé, laissant un chancre peu agréable au cœur du quartier de Bomel ce qui a porté la Ville, en 2002, à la décision de sa démolition.

C'est à ce moment que le comité de quartier de Bomel a entamé un combat pour que le lieu soit réhabilité.

Un vrai projet participatif de reconversion mené avec et pour les habitants se met alors en place et réunit principalement le Comité de quartier, la Ville de Namur, la Wallonie, les opérateurs privés, les acteurs culturels. De 2010 est la décision d'y installer la bédéthèque de Bomel (la plus importante de la région) et le centre culturel.

En 2012 la Wallonie octroie un subside de 3 500 000 € pour la réaffectation du site, ce qui s'ajoute à la part ville de 3 700 000 €, et qui permet de mettre en œuvre les travaux de reconversion du site, dans la « partie culturelle » du projet.

En gestion partagée avec le centre culturel régional, cette partie du site accueille une salle d'exposition et cafétéria, une salle de création et de monstration (complémentaire à l'offre déjà disponible à Namur), la Salle des associations, 5 résidences d'artistes et des salles pour ateliers ; ainsi que la nouvelle bédéthèque : 650 m² répartis sur 2 niveaux. Avec un investissement privé à hauteur de plus de 12 M€, la partie « logements » du projet compte 48 logements, des commerces de proximité et/ou de professions libérales, un parking sous-sol.

Récemment, le centre culturel régional a réalisé une cartographie des talents du quartier, en association avec les habitants. Ce projet participatif mettant en valeur le patrimoine immatériel est exemplatif de la volonté de mettre en avant l'humain et la valeur d'usage dès l'entame de ce dossier de revitalisation : préserver le patrimoine matériel ne s'est pas fait au détriment du lien social mais au contraire en permettant de renforcer ou de recréer du lien social autour d'un lieu de vie revitalisé à la demande même des citoyens.

La rénovation du site des abattoirs, dont la plus value réside dans la démarche partenariale et citoyenne, fait écho aux nouvelles approches des politiques patrimoniales au niveau européen. Pour rappel, à fin avril 2015, la Conférence des Ministres européens du Patrimoine culturel s'est réunie à Namur à l'initiative du Ministre wallon du Patrimoine, par ailleurs Bourgmestre de Namur. À l'issue des travaux du Conseil, les délégations ont signé la « Déclaration de Namur ».

Parmi les engagements repris dans cette déclaration, on retrouve les axes prioritaires et lignes directrices suivants :

- La gouvernance participative dans le domaine du patrimoine.
- La contribution du patrimoine à l'amélioration de la qualité de vie et du cadre de vie des citoyens européens.
- Prendre en compte le patrimoine du quotidien de la population (...); prendre appui sur le patrimoine pour relire, voire réconcilier l'être humain avec (...) son environnement et son histoire, (...) favoriser la prise en charge du patrimoine par des acteurs et des communautés de citoyens plus autonomes, avec l'appui des experts.

V. Atelier participatif : les enjeux et les attentes des villes

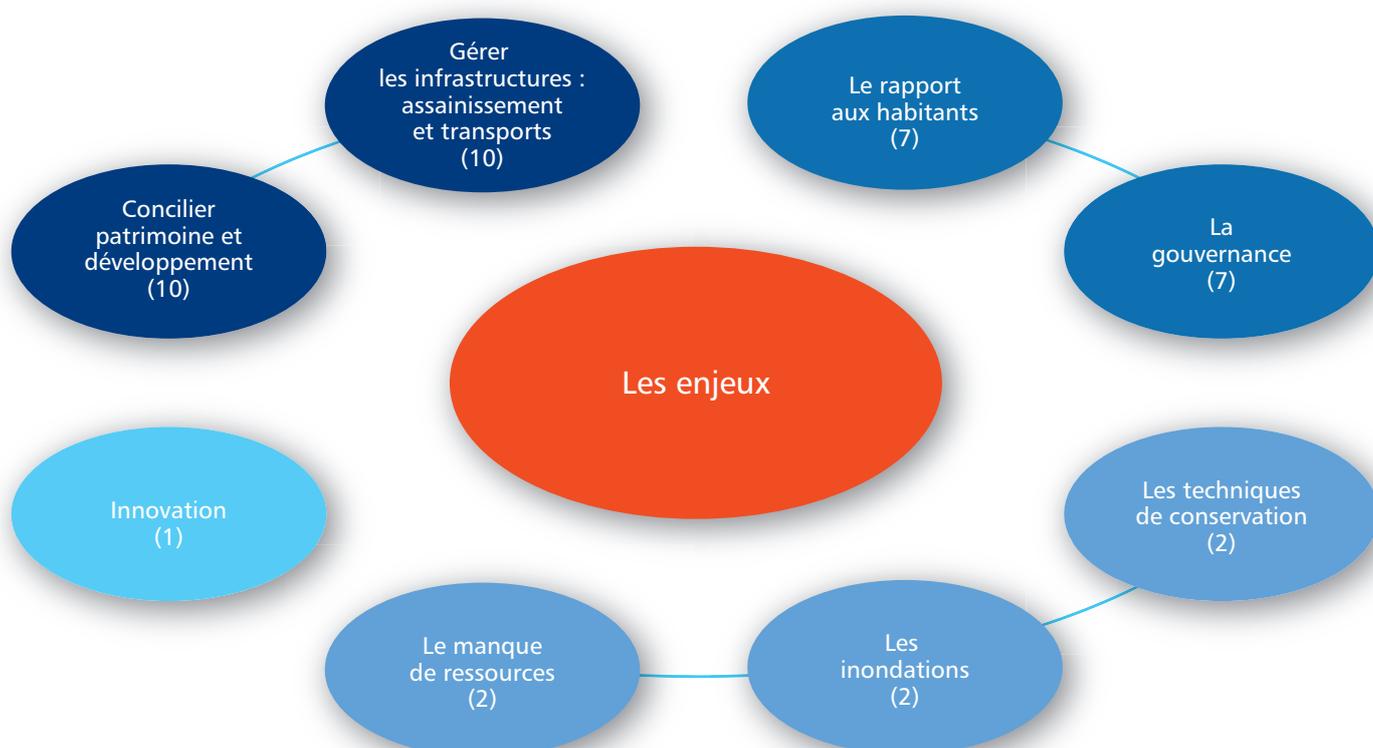
Animateur de l'atelier : M^{me} Cathy Savourey

Dix villes ont participé à cet exercice : HCMV, Ha Nôi, Hué, Hoi An, Siem Reap, Phnom Penh, Kampot, Vientiane, Luang Prabang, Namur. Le SIAAP a pris part également à la discussion.

Les enjeux dans le futur pour les villes partenaires

Question posée :

à vos yeux, quels sont les enjeux auxquels seront confrontés vos villes en lien avec les deux thématiques :
« patrimoine et changement climatique » et « patrimoine et innovations techniques et sociales » ?
5 réponses maximum étaient attendues par ville



V. Atelier participatif : les enjeux et les attentes des villes

Les réponses des villes ont permis d'identifier quatre enjeux, qui prédominent dans les préoccupations des villes :

- **Concilier patrimoine et développement**
L'ensemble des gestionnaires des villes s'interroge sur la capacité des villes à concilier patrimoine et développement urbain, à résister aux pressions du développement économique, à conserver l'identité de leur ville et à trouver un compromis entre conservation des monuments et ouverture au public. Cette question est d'autant plus centrale que l'Asie du sud-est connaît un développement démographique, urbain et économique sans précédent.
- **La gestion des infrastructures, notamment celles liées à l'eau (eau potable, pluviale et assainissement), à la gestion des déchets et des transports.**

L'augmentation croissante de la population (40 % de la population à moins de 20 ans dans cette partie du monde) couplée au développement touristique et à l'attractivité des villes nécessitent pour les gestionnaires des villes un investissement sans précédent dans les infrastructures pour qu'elles puissent répondre quantitativement et qualitativement aux besoins des usagers dans un monde où les ressources se raréfient et la pollution augmente.

- **La gouvernance**
Les gestionnaires des villes posent très clairement la question de la gouvernance tant sur les responsabilités et l'articulation entre les différents échelons (Etat et niveau local) que sur la question cruciale du respect de l'application du droit des sols et des règlements associés tant par les investisseurs que par les gouvernements.

- Le rapport aux habitants ou aux communautés

Les gestionnaires des villes sont conscients de l'enjeu de sensibiliser, éduquer et faire participer les populations à la protection et la valorisation du patrimoine. Se pose la question pour eux du comment faire pour toucher des publics, les jeunes par exemple, qui du fait de leur mode de vie semblent éloignés de ce type de préoccupations.

Les enjeux concernant le manque de ressources, les techniques de restauration, la problématique des inondations ou la question de l'innovation qui sont apparus lors de l'analyse des réponses, ne sont pas identifiés aujourd'hui, pour la majorité des villes, comme des enjeux clés pour l'avenir.

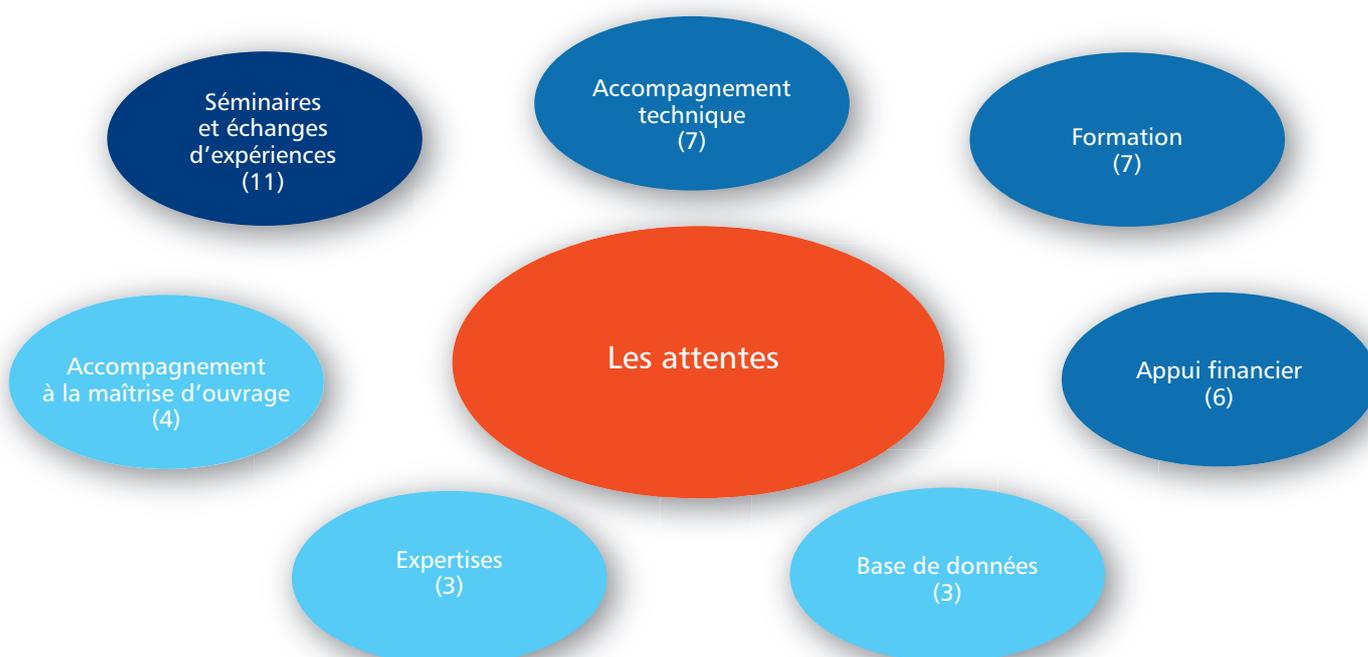
Les attentes et les besoins formulés envers l'AIMF

Question posée :

Quels sont pour chacune des villes partenaires les attentes et les besoins envers l'AIMF ?

L'analyse des besoins a été complétée par un travail complémentaire la dernière journée du séminaire.

L'analyse des réponses met en évidence les attentes suivantes, par ordre de priorité :



V. Atelier participatif : les enjeux et les attentes des villes

1 Séminaires et échanges d'expérience

Les villes, à la quasi-unanimité, souhaitent que l'AIMF poursuive l'organisation de séminaires et d'échanges d'expériences entre les villes de la sous-région sur la question du patrimoine urbain, sa protection et sa gestion, en variant le type de participants.

Ces séminaires d'une durée de 3 à 5 jours seraient à destination, selon le type de séminaire, des décideurs et des techniciens (Hué) afin de faire partager aux uns et aux autres les expériences et les recommandations et se forger une culture commune (Phnom Penh, Namur, Vientiane). Ces séminaires pourraient également être ouverts à des universitaires, des experts, des journalistes et des représentants des communautés selon les thèmes étudiés pour élargir les visions (HCM). La ville d'HCM propose un format de séminaire de 4 jours : 2 jours de rencontre et d'échanges entre techniciens, 1 jour de synthèse et de restitution aux décideurs, 1 jour pour travailler avec les décideurs sur les recommandations.

Les thématiques proposées par les participants sont les suivantes :

- Patrimoine, Inondation et protection de l'environnement (Hué, Hoi An)
- La réglementation et son application (Vientiane)
- Comment passer de l'inventaire à la réglementation (Vientiane) ?
- Comment intégrer la participation communautaire dans les projets (Ha Nôi) ?
- La place des espaces verts et de la nature en ville (Phnom Penh)

- Comment ouvrir des sites sensibles au public (site archéologique) sans les dénaturer (HCMV – Ha Nôi) ?
- La valorisation et la promotion touristique d'un site (Siem Reap)
- La place du piéton dans la ville (Phnom Penh)

2 L'accompagnement technique

De nombreuses villes souhaitent que l'AIMF les accompagne par des appuis techniques individualisés sur des thématiques propres à chaque ville.

Les appuis concernent des sujets variés comme :

- l'appui à la rénovation (diagnostic, matériaux, techniques) - HCMV
- l'appui à la réalisation de documents de communication – Ha Nôi
- l'appui au renforcement des bases juridiques – Ha Nôi
- l'appui sur le design urbain, la planification et la protection du patrimoine (Hué)
- l'appui sur la valorisation du patrimoine à des fins touristiques (Siem Reap)

Cette demande d'appui est à rapprocher avec la demande de mise à disposition d'experts, possédant une double compétence dans le champ du patrimoine mais également dans les domaines de l'architecture, l'urbanisme, l'économie, le droit.

V. Atelier participatif : les enjeux et les attentes des villes

3 Les formations

Les attentes en matière de formation sont fortes. Les thématiques proposées rejoignent les thématiques des séminaires, à savoir :

- La prévention des inondations et la protection de l'environnement (Hué)
- La gestion urbaine et la gestion du patrimoine (Hué, Kampot)
- La protection et la valorisation du patrimoine à des fins touristiques (Siem Reap)
- Comment passer de l'inventaire au règlement (Vientiane)

Il est également ressorti des présentations un besoin de formation technique sur l'emploi des matériaux dans les techniques de réhabilitation selon les édifices concernés (la brique, les fortifications, les enduits de façades.) ou des formations pour des publics spécifiques (personnels de la citadelle d'Ha Nôi).

4 L'accompagnement financier

Les villes souhaitent pouvoir bénéficier d'accompagnement financier, de la part de l'AIMF, pour leur projet de protection et de valorisation de leur patrimoine. Une série de projet a par ailleurs été listée.

5 L'accompagnement à la maîtrise d'ouvrage

Les villes de la sous-région présentes au séminaire n'ont pas la même antériorité en ce qui concerne la prise en compte de la protection et de la valorisation du patrimoine au sein de leur administration. Certaines villes sollicitent l'AIMF (Phnom Penh, Vientiane) pour les appuyer dans la mise en place de services ou de commissions afin de mieux prendre en compte et de professionnaliser les interventions en faveur du patrimoine. Certaines villes sont également demandeuses d'avis sur les projets (Luang Prabang, Hué) ou d'appui pour développer de nouveaux partenariats (Ha Nôi).

6 La création de base de données

Les participants ont souligné la nécessité de rester en contact et de partager à distance les informations et les échanges d'expériences.

Il est demandé à l'AIMF d'être la tête de réseau de cette banque de données qui pourrait permettre d'accéder à :

- un annuaire des compétences au sein des villes
- une base de données thématiques (à définir)
- un espace d'échanges d'expériences et de foire aux questions
- un lien avec les réseaux existants et les grands événements internationaux (COP 21, Habitat III).
- des formations à distance ?

Ceci pose clairement la question de la conception du site, de la langue ou des langues retenues, du support retenu, de l'actualisation du site, du choix d'une ville chef de file.

Les projets à soumettre à l'AIMF

Au cours de ce séminaire 19 idées de projet des villes partenaires ont été recensées.

Ces projets peuvent être regroupés en six thématiques :

- patrimoine urbain et les enjeux de gestion de l'eau et de l'assainissement (6 projets)
- la valorisation des espaces publics (6 projets)
- la réhabilitation de l'habitat (3 projets)
- les inventaires (2 projets)
- le renforcement institutionnel (1 projet)
- la valorisation du patrimoine (1 projet)

Conclusion

La corrélation entre enjeux, thématiques proposées pour les ateliers et projets éventuels soumis à la demande de financement de l'AIMF est forte.

Ils existent des préoccupations communes soit à l'ensemble des villes, soit à des groupes de villes.

Il sera opportun dans le futur de travailler des thématiques qui pourraient se décliner par étapes : du séminaire de sensibilisation et d'échanges, à la formation et à la mise en œuvre via le montage de projets.

VI. Recommandations

Les participants au séminaire demandent à l'AIMF d'apporter une expertise et une assistance technique aux villes :

- En mettant en place un système de suivi des contacts du réseau thématique, à travers la création d'une page spécifique sur le site officiel de l'AIMF et à travers d'autres moyens de travail collaboratifs à élaborer.
- En identifiant les compétences au sein du réseau et en favorisant leur circulation et leur mutualisation.
- En facilitant la mise en contact entre villes ayant les mêmes problématiques.
- En mobilisant les responsables politiques des villes, à l'occasion des réunions institutionnelles, pour des rencontres ou sessions de travail sous régionales et thématiques.
- En mettant en œuvre le plan de travail de l'Initiative « Patrimoine urbain et développement durable » à la lumière des résultats du séminaire et notamment à travers :

- Le renforcement des capacités : séminaires d'échanges, formations thématiques – en particulier en y associant les parties prenantes, les représentants des habitants, les universitaires/experts, etc.) ; expertise ponctuelle ; appui conseil ; création de base des données ; création de modules de formation à distance.
- L'identification, l'accompagnement au montage et le co-financement de projets concrets.

Les participants demandent aux villes

- Identifier une personne ressource dans chaque ville qui puisse suivre le travail et les échanges à distance.
- Profiter des réunions institutionnelles et rencontres de l'AIMF pour organiser des sous-groupes de travail.
- Se manifester avec des demandes officielles pour faire remonter les attentes.

La ville de Hué, à travers son Centre International de Coopération, s'est proposée comme Secrétariat technique de l'Initiative en collaboration avec le Secrétariat Permanent de l'AIMF.



Association Internationale des Maires Francophones
9 rue des Halles - 75001 Paris
Tél. 0033 1 44 88 22 84 / Fax. 0033 1 40 39 06 62
Personne de contact : Arianna Ardesi, a.ardesi@aimf.asso.fr
www.aimf.asso.fr

@AIMFrancophones



www.facebook.com/AIMFrancophones